



COMCEC

**RAPPORT
DE LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC
Ankara, les 17 et 18 mai 2016**



**Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, mai 2016**



RAPPORT
DE LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Ankara, les 17 et 18 mai 2016

Bureau de Coordination du COMCEC
www.comcec.org
Ankara, mai 2016

OIC/COMCEC-FC/32-16/REP

COMCEC
Comité Permanent pour la Coopération
Économique et Commerciale de
l'Organisation de la Coopération Islamique

RAPPORT
DE LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

Ankara, les 17 et 18 mai 2016

Bureau de Coordination du COMCEC
Ankara, mai 2016

ADRESSE:

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Necatibey Cad. 110/A

Ankara-TURQUIE

Tél : 90-312-294 57 10 - 294 57 30

90-312-294 57 16

Fax : 90-312-294 57 77 - 294 57 79

Website : www.comcec.org

e-mail : comcec@comcec.org

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport de la Trente Deuxième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique	7
ANNEXES	
I. Liste des Participants à la Trente Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.....	29
II. Message de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC	40
III. Discours d'ouverture de S.E. Yusuf COŞKUN, Vice-Ministre du Développement de la République de Turquie	46
IV. Message de S.E. Iyad Ameen MADANI, Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique.....	52
V. Rapport de la 28 ^{ème} Réunion du Comité de Session.....	57
VI. Ordre du Jour de la Trente Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	62
VII. Recommandations de Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce	64
VIII. Proposition du CIDC d'amender l'Article 2 du Règlement Intérieur des Foires Commerciales des Pays Islamiques de l'OCI.....	69
IX. Recommandations Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications	71
X. Recommandations Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme	75
XI. Recommandations Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture	81

XII.	Recommandations Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté	85
XIII.	Projet de Recommandations Politiques de la 6 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière préparées spécialement pour la Session d'Échange de Vues de la 32 ^{ème} Session Ministérielle du COMCEC	90
XIV.	Projet d'Ordre du Jour de la Trente Deuxième Session du COMCEC	95
XV.	Discours de Clôture de S.E l'Ambassadeur Salih MUTLU ŞEN, Représentant Permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI	97
XVI.	Liste des Documents de base examinés et/ou présentés lors de la Trente Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC	101

R A P P O R T

**DE LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT
POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET
COMMERCIALE DE L'ORGANISATION
DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE**

(Ankara, les 17 et 18 mai 2016)

Original : anglais

**RAPPORT
DE LA TRENTE-DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMITÉ PERMANENT
POUR LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET COMMERCIALE DE
L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION ISLAMIQUE**

(Ankara, les 17 et 18 mai 2016)

1. La Trente-deuxième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent de Coopération Economique et Commerciale de l'Organisation de la Coopération Islamique (COMCEC) s'est tenue les 17-18 mai 2016, à Ankara, République de Turquie.

2. Les représentants suivants des États Membres du Comité ont assisté à la Réunion :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1- République de Turquie | : (Présidence Permanente), |
| 2- Royaume d'Arabie Saoudite | : (Vice-présidence, Membre Permanent) |
| 3- État de la Palestine | : (Vice-présidence, Membre Permanent) |
| 4- État du Koweït | : (Vice-présidence, Représentant de la Région Arabe) |
| 5- République d'Indonésie | : (Vice-présidence, Représentant de la Région Asiatique) |
| 6- République de Niger | : (Vice-présidence, Représentant de la Région Africaine) |
| 7- République islamique du Pakistan | : (Rapporteur) |
| 8- État du Qatar | : (Membre du Bureau Précédent) |
| 9- République de Kazakhstan | : (Membre du Bureau Précédent) |
| 10- République du Gabon | : (Invité) |

3. Par ailleurs, des Représentants du Secrétariat Général de l'OIC, du Bureau de Coordination du COMCEC, du Centre de Recherche et de Formation Statistiques, Economiques et Sociales pour les Pays Islamiques (SESRIC), du Centre Islamique pour

le Développement du Commerce (CIDC), du Groupe de la Banque de Développement Islamique (BID), de la Chambre Islamique de Commerce et d'Industrie (CICIA), de l'Organisation de l'Association Islamique des Armateurs (AIA) et de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) ont assisté à la Réunion.

(La liste des participants figure en Annexe I.)

Point 1 de l'Ordre du Jour : Session d'Ouverture

4. Suite à une récitation du Saint Coran, S.E. Dr. Yusuf COŞKUN, Vice-Ministre du Développement de la République de Turquie, a inauguré la Réunion.

5. S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et Président du COMCEC, a adressé un message aux participants à la Réunion. Son message a été lu par l'Ambassadeur Ahmet YILDIZ, Conseiller en Chef du Président. Dans son message, S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN a attiré l'attention du Comité à l'organisation réussie du 13^{ème} Sommet Islamique à Istanbul les 14 et 15 avril 2016. Comme étant un résultat important du Sommet, le Président ERDOĞAN a également souligné l'adoption de l'OCI 2015, programme d'action décennal de l'OCI.

6. Le Président ERDOĞAN a abordé les résultats récents des réunions des Groupes de travail et du mécanisme du financement de projets, deux instruments de la Stratégie qui permettent le renforcement des actions conjointes dans le cadre des domaines de coopération. S.E. le président a également invité les États membres à tirer profit davantage de ces instruments.

7. Dans son message, le Président ERDOĞAN a également souligné l'importance croissante de la Finance Islamique en espérant que le choix du thème de la séance d'Echanges de Vues de la 32^{ème} Session du COMCEC contribuera aux efforts continus dans les États membres dans le cadre de ce domaine.

8. Le Président ERDOĞAN a conclu en souhaitant plein succès aux participants à la 32^{ème} Réunion du Comité de Suivi.

(Une copie du texte du Message de S.E. Président Recep Tayyip ERDOĞAN figure en Annexe II.)

9. Suite au message de S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, S.E. Yusuf COŞKUN s'est adressé à la réunion.

10. S.E. COŞKUN a souligné que l'économie mondiale était incapable de se rétablir pleinement des effets nocifs de la crise de 2008. Cependant, quelques développements

positifs prometteurs ont été signalés sur les marchés économiques et financiers au cours des mois récents. Concernant le commerce dans les Pays Membres de l'OCI, en invitant les Pays Membres et les Institutions pertinentes de l'OCI pour leurs contributions actives à la croissance du commerce intra-OCI au cours de la dernière décennie. S.E. COŞKUN a indiqué qu'il existe un grand potentiel pour la croissance des taux du commerce intra-OCI. Il a fait savoir que parmi d'autres mesures diverses telle que le renforcement de la base de production, la diversification des économies et des exportations, la promotion de l'innovation et de la valeur ajoutée, et l'amélioration du capital humain et de l'efficacité institutionnelle représentent des facteurs fondamentaux pour réaliser le potentiel des Pays Membres de l'OCI.

11. Concernant le programme OCI-2025, S.E. COŞKUN a souligné que le COMCEC représentera la plateforme la plus adéquate pour le suivi de la mise en œuvre des sections économiques du nouveau Programme d'action Décennal.

12. S.E. COŞKUN a affirmé que la Finance Islamique est devenu un thème fréquent dans l'ordre du jour mondial de la finance internationale au cours des dernières années. S.E. COŞKUN a indiqué que le choix du thème "Elaboration des Stratégies de la Finance Islamique dans les Pays Membres de l'OCI" en tant que thème de la Séance d'Echange de Vues de la prochaine Réunion Ministérielle du COMCEC est très approprié.

13. S.E. COŞKUN a conclu ses remarques en souhaitant que les délibérations faites au cours de la 32^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC contribuent à la paix, à la prospérité et au bien-être de l'Oumma Islamique.

(Le texte du Discours de S.E. Yusuf COŞKUN figure en Annexe III.)

14. Le message de S.E. Iyad Ameen MADANI, Secrétaire Général de l'OCI, a été lu par M. Gholamhossein Darzi, Directeur du Département des Affaires Economiques du Secrétariat Général de l'OCI. Dans son message, S.E MADANI a rappelé l'adoption du Programme d'Action OCI 2025 par le 13^{ème} Sommet Islamique et a souligné le besoin de multiplier les efforts pour rendre ce dynamisme durable et réaliser les objectifs requis fixés par le programme y compris 25% du commerce intra-OCI via une mise en œuvre rigoureuse de différentes initiatives et des instruments multilatéraux déjà approuvés par la Réunion de l'OCI.

(Une copie du texte du Message de S.E. Iyad Ameen MADANI figure en Annexe IV.)

15. Les chefs des délégations du Royaume de l'Arabie Saoudite et de l'Etat du Koweït se sont adressés à la Réunion. Ils ont exprimé leurs remerciements et appréciation aux Gouvernement et au Président de la République de Turquie pour l'accueil chaleureux et les excellents préparatifs faits durant la réunion. Ils ont de même salué les efforts intensifs du Bureau de Coordination du COMCEC visant à renforcer la coopération

économique et commerciale à travers les groupes de travail et le mécanisme du financement de projets.

16. Le Comité a souligné l'importance d'échange des expériences et expertises entre les États Membres dans les domaines de coopération.

Événement en marge

17. La 28^{ème} Réunion du Comité de Session a été tenue le 16 mai 2016.

(Le rapport de la 28^{ème} Réunion du Comité de Session figure en tant qu'Annexe V.)

Sessions de Travail

18. Les Sessions de travail de la Réunion ont été présidées par S.E. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, le Représentant Permanent de la République de Turquie à l'OCI.

19. L'Ordre du Jour de la Réunion a été adopté lors du Comité.

(Une copie de l'Ordre du Jour figure en Annexe VI.)

Point 2 de l'Ordre du Jour : La Stratégie du COMCEC et sa mise en œuvre

20. Le Comité **a salué** le Rapport d'Avancement soumis par le Bureau de Coordination du COMCEC soulignant le progrès réalisé dans le sens de la mise en œuvre de la Stratégie et **a félicité** les États Membres et les Institutions de l'OCI pour leurs précieuses contributions à la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC. Le Comité **a également demandé** aux États Membres et aux institutions de l'OCI de renforcer leur soutien à la mise en œuvre de la stratégie.

21. Le comité **a salué** la convocation des Groupes de Travail du COMCEC, avec succès, sur les domaines de coopérations conformément aux résolutions pertinentes de la 31^{ème} Session du COMCEC.

22. Le Comité **s'est félicité** des efforts des Groupes de Travail visant à rapprocher les politiques entre les États Membres dans le domaine de compétence et a salué les recommandations politiques émises par les Groupes de Travail dans leurs réunions tenues en février et mars 2016.

23. Le Comité **a invité** tous les Pays Membres à déployer des efforts, autant que possible, afin de mettre en œuvre les recommandations politiques et **a exhorté** les Institutions pertinentes de l'OCI à soutenir les efforts des États Membres à cet égard.

24. Le comité a **appelé** les Points focaux nationaux du COMCEC ainsi que les Points Focaux des Groupes de Travail à collaborer plus étroitement avec le Bureau de Coordination du COMCEC en vue d'une communication et coopération efficaces.

25. Le Comité a **salué** la finalisation des quatorze projets financés dans le cadre de Financement de Projets du COMCEC en 2015 et a également salué le lancement de la mise en œuvre des dix nouveaux projets en 2016.

26. Le Comité a **exprimé** son appréciation au Bureau de Coordination du COMCEC, au SESRIC, à la CIDC, au Groupe de la BID, à la CICA et à l'INMPI pour leurs efforts en vue de de la mise en œuvre de la stratégie du COMCEC.

27. Le Comité a **encouragé** les États Membres qui se sont inscrits aux Groupes de Travail du COMCEC à participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail pertinents et à profiter du Financement de Projets du COMCEC afin de réaliser leurs projets de coopération.

28. Prenant note avec appréciation des 49 Pays Membres qui se sont inscrits à au moins un groupe de travail, le Comité a **demandé** aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait, de s'inscrire aux Groupes de Travail du COMCEC et de participer activement aux prochaines Réunions des Groupes de Travail.

29. Le Comité a **salué** que le Bureau de Coordination du COMCEC organisera la Quatrième Réunion Annuelle des Points Focaux des Groupes de Travail du COMCEC les 1^{er} et 2 juin 2016, à Ankara, Turquie et a **appelé** les Points Focaux des Groupes de Travail et les Points Focaux Nationaux à participer activement à la réunion.

Point 3 de l'Ordre du Jour : Mise en Œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI (PAD)

30. Le Comité a **salué** l'adoption de l'OCI-2025 : Programme d'Action par le 13^{ème} Sommet tenu à Istanbul, République de Turquie les 14-15 avril 2015.

31. Le Comité a **pris note** du rapport présenté par le Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre du volet économique et commercial du Programme d'Action Décennal, ainsi que du rapport sur l'adoption et le début de l'OCI-2025 : Programme d'Action.

32. Rappelant les résolutions pertinentes des 30^{ème} et 31^{ème} Sessions du COMCEC, le Comité a **souligné** l'importance du suivi actif du volet économique et commerciale du Programme d'Action 2025 de l'OCI lancé par le COMCEC.

33. Rappelant les résolutions pertinentes des Sessions du COMCEC, le Comité a **demandé** aux États Membres de signer et ratifier les accords dans le domaine économique afin de promouvoir la coopération économique et commerciale entre les États Membres de l'OCI.

Point 4 de l'Ordre du Jour : Expansion du Commerce Intra-OCI

34. Le Comité s'est **félicité** de la tenue de la 7^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce le 12 février 2016, à Ankara sur le thème de « Renforcer la Conformité des Pays Membres de l'OCI aux Normes Internationales » et a **salué** des recommandations politiques suivantes :

- Développer/Renforcer l'Infrastructure Nationale de Qualité.
- Soutenir les Efforts des États Membres dans leur Participation Active au Travail des Organismes de Normalisation Internationaux.
- Renforcer l'INMPI pour l'adoption des Normes Harmonisées pour le Développement de l'infrastructure de Qualité à l'OCI afin de promouvoir le Commerce Intra-OCI.

(Le document des recommandations politiques est attaché en annexe VII)

35. Le comité a également **salué** les activités organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (CIFC), la CICIA et l'INMPI dans le domaine du commerce conformément à la Stratégie du COMCEC depuis la 31^{ème} Session du COMCEC.

36. Le Comité a **appelé** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce à participer activement à la 8^{ème} Réunion qui devrait être tenue le 6 octobre 2016 ayant pour thème « L'Amélioration de la Coopération entre les Organismes Frontaliers des États Membres pour faciliter le commerce ». Le Comité a également **appelé** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire au Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce.

37. Le Comité a **demandé** aux États Membres concernés de participer activement aux activités de commerce prévues d'être organisées par le Bureau de Coordination du COMCEC, le SESRIC, le CIDC, le Groupe de la BID (CIFC), la CICIA et l'INMPI et a de même **appelé** ces institutions à prévoir les États Membres suffisamment avant leurs réunions en vue d'assurer leur participation.

i) SPC-OCI

38. Le Comité a **salué** la soumission par la Turquie, le Bangladesh, le Pakistan, la Jordanie et la République Islamique d'Iran des listes de concession mises à jour au Secrétariat du CNC.

39. Le Comité a **invité** le Secrétariat du CCG au nom de ses six États Membres et le Maroc à transmettre leurs listes de concession mises à jour au Secrétariat du CNC dans les meilleurs délais en vue de saisir les opportunités d'accès aux marchés créés par le SPC-OCI.

40. Le Comité **s'est félicité** de la notification faite par le Pakistan, le Bangladesh, la Jordanie, le Maroc et la Turquie au Secrétariat du CNC de leurs mesures internes pertinentes à entreprendre pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI.

41. Le Comité a **demandé** aux États Membres concernés de notifier le Secrétariat du CNC de leurs mesures internes pertinentes à entreprendre pour la mise en œuvre des Règles d'Origine du SPC-OCI dans les meilleurs délais.

42. Le Comité a **exprimé** son appréciation au CIDC pour l'organisation des événements de sensibilisation suivants pour augmenter la sensibilisation aux bienfaits du SPC-OCI auprès des représentants gouvernementaux et du secteur privé dans les États Membres ;

- Séminaire de Formation sur le « SPC-OCI » et ses protocoles en faveur des Pays Africains, organisé en collaboration avec la BID et tenu à Casablanca, Maroc du 28 au 30 mars 2016 ;
- Séminaire de Formation sur « le Système de Préférences Commerciales entre les Etats Membres de l'OCI (SPC-OCI) et ses Protocoles dans l'intérêt de l'Etat de la Palestine et de la Jordanie », tenu à Amman, Jordanie les 4 et 5 avril 2016.

43. Le Comité a **demandé** au CIDC, au Bureau de Coordination du COMCEC et aux autres Institutions pertinentes de l'OCI de continuer d'organiser des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le cadre du SPC-OCI.

ii) Foires Commerciales Islamiques

44. Le Comité a **salué** les efforts du CIDC pour renforcer la qualité et la quantité des Foires et des Expositions Commerciales Islamiques.

45. Le Comité a **exprimé** ses remerciements et son appréciation aux États Membres suivants pour avoir accueilli les Foires et les Expositions Commerciales Islamiques en coopération avec le CIDC :

- « La 4^{ème} Exposition sur l'Alimentation Halal des États Membres de l'OCI » tenue du 8 au 10 décembre 2015 à Sharjah, Emirats Arabes Unis ;

- « La 2^{ème} Exposition de l’OCI sur le Tourisme et le Voyage : promotion du tourisme familial », tenue du 8 au 10 décembre 2015 à Sharjah, Emirats Arabes Unis ;
- « Le 1^{er} Forum Africain sur les Affaires Halal » sous le thème de « vers la revitalisation du commerce avec les pays du Golfe et l’Asie » tenu du 3 au 5 mai 2016 à Dakar, la République du Sénégal ;
- « La 3^{ème} Exposition Halal des États Membres de l’OCI » tenue du 24 au 27 mars 2016 à Casablanca, Maroc ;
- « La 3^{ème} Exposition sur « les Services de l’Éducation Supérieure dans les Etats Membres de l’OCI » tenue du 9 au 12 mai 2016 à Dakar, République du Sénégal ;

46. Le Comité a **demandé** à tous les États Membres de participer activement à la 15^{ème} Foire Islamique prévue d’être tenue du 22 au 26 mai 2016, à Riyad, Royaume de l’Arabie Saoudite.

47. Le Comité a **salué** l’offre de la République d’Irak et de la République de Guinée pour accueillir les 16^{ème} et 17^{ème} versions de la Foire commerciale des Pays Islamiques en 2017 et 2019 respectivement.

48. Le Comité a **réitéré** sa demande aux États Membres d’encourager leur secteur privé à participer activement aux Foires Commerciales Islamiques.

49. Rappelant la résolution pertinente de la 18^{ème} Session du COMCEC sur la réglementation des Foires Commerciales des Pays Islamiques, le Comité a **pris note** de la proposition de l’amendement de la l’article 2 de la réglementation susmentionnée et a **demandé** de renvoyer la proposition pour examen par la 32^{ème} Session du COMCEC. Le Comité a **également demandé** au CIDC de faire circuler une note explicative aux États Membres avant la tenue de la 32^{ème} Session du COMCEC pour qu’ils puissent avoir des informations de base.

(L’amendement proposé de l’article 2 de la Réglementation des Foires Commerciales des Pays Islamiques est attaché en annexe VIII)

50. Le Comité a **demandé** au CIDC de soumettre régulièrement aux Sessions du COMCEC des rapports d’avancement sur le commerce et les foires de tourisme des Etats Membres de l’OCI et sur les autres expositions spécialisées.

iii) Assistance technique liée à l'OMC

51. Le Comité a pris note avec satisfaction de l'organisation de « la Réunion Ministérielle Consultative des Ministres du Commerce de l'OCI » tenue le 14 décembre 2015 en marge de la 10^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC à Nairobi, Kenya.

52. Le Comité a exprimé ses remerciements et son appréciation au Groupe de la BID et au CIDC pour l'organisation des stages de formation et des séminaires relatifs à l'OMC pour les États Membres.

53. Le Comité a appelé la BID et le CIDC à continuer d'accorder une assistance technique aux États Membres en matière des questions relatives à l'OMC et à déployer des efforts visant à sensibiliser les États Membres aux effets des négociations commerciales de l'OMC sur leur économie et a demandé à la BID et au CIDC de continuer de travailler conjointement et de coordonner leurs efforts afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États Membres de l'OCI en vue de faciliter leur intégration totale dans le système multilatéral du commerce sur une base juste et équitable.

54. Le Comité a salué l'offre du CIDC d'organiser le séminaire de formation sur « Les conséquences de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des échanges: Post-Nairobi et le service du Guichet Unique de l'OCI » en collaboration avec la BID, du 30 mai au 1^{er} juin à Casablanca, Maroc.

iv) Activités du Financement du Commerce

55. Le Comité a salué les efforts de la CIFC dans le financement des PME et des Pays Membres les Moins Avancés, et a pris note de ses efforts visant à diversifier son portefeuille et d'accorder davantage de financement au secteur agricole ayant un effet direct et important sur l'amélioration de la productivité, de la création d'emploi, de l'augmentation des recettes de l'exportation et de l'allègement de la pauvreté.

56. Le Comité a pris note des initiatives de promotion du commerce et de renforcement des capacités mises en œuvre par la CIFC dans le cadre de ses différents programmes phares incluant l'initiative Aide pour le Commerce pour les États arabes (AFTIAS), le Programme Transitoire de Commerce Arabo-Africain et le Programme de Connaissances Commerciales.

57. Le Comité a salué le lancement officiel du Programme Spécial pour l'Asie Centrale (PSAC), avec son volet de financement du commerce, lors de la 41^{ème} réunion annuelle du Conseil d'administration du Groupe de la BID et a pris note des efforts de préparation déployés par le Groupe de la BID (CIFC) pour sa mise en œuvre efficace.

v) Activités de l'INMPI relatives au commerce

58. Le Comité **s'est félicité de** la visibilité croissante de l'INMPI et **a exprimé** son appréciation à l'INMPI pour l'organisation des activités du renforcement des capacités dans son domaine de compétence.

59. Le Comité **a également salué** le lancement des opérations du Comité d'Accréditation de l'INMPI.

60. Le Comité **a salué** la création du Comité Technique sur la Chaîne d'Approvisionnement Halal.

61. Le Comité **a pris note** avec appréciation de l'organisation conjointe par le Secrétariat Général de l'INMPI et le Département des Normes de Malaisie de la Conférence Halal de l'INMPI les 14 et 15 décembre 2015 en Malaisie.

62. Le Comité **a salué** l'établissement du Comité des Normes pour l'Évaluation de la Conformité (INMPI/CCA) pour le développement et le maintien des normes pour l'évaluation de la conformité de l'INMPI/OCI à la 11^{ème} Réunion du Conseil d'Administration de l'INMPI tenue le 30 novembre 2015 en Turquie et **a salué** également l'organisation de sa 1^{ère} Réunion les 23 et 24 mars 2016.

63. Le Comité a pris note des activités de renforcement des capacités suivantes organisées par l'INMPI :

- Les programmes de formation sur la Métrologie Scientifique du 22 au 26 février 2016 en Turquie en coordination avec le Président du Comité de Métrologie et le Secrétariat Général de l'INMPI et le SESRIC,
- La Formation au Système d'Information de l'INMPI du 19 au 21 Avril 2016 en Turquie.

Point 5 de l'Ordre du Jour : Renforcer le Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique

64. Le Comité **a salué** la proposition du Royaume d'Arabie Saoudite d'accueillir le 9^{ème} Forum pour les femmes d'affaires des Pays islamiques qui se tiendra le 25 mai 2016 à Riyad, conjointement à la 15^{ème} Foire du commerce islamique.

65. Le Comité **a pris note** des activités suivantes qui seront organisées par la CICIA en 2016 et **a appelé** le secteur privé des États Membres à participer activement à ces activités:

- Forum d'échange commercial alimentaire entre les Pays islamiques.
- Atelier sur le développement des infrastructures clés pour la croissance rurale des pays de l'OCI qui se tiendra les 23 et 25 août 2016 à Ankara, en République de Turquie.
- Conférence Halal annuelle.
- Prix d'excellence.
- Atelier spécialisé sur (la Sécurité Alimentaire/Développement de l'Entrepreneuriat et Développement des PME en matière de la TI).
- Forum/Atelier pour les Investisseurs du Secteur Privé dans le domaine du Développement du Tourisme Islamique.

66. **Rappelant** les résolutions pertinentes de la 31^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a pris note** du rapport de la CICA évaluant son organisation, ses fonctions et ses activités en vue de mieux servir le secteur privé comme le prévoient son mandat et objectifs originaux, et **a demandé** à la CICA de poursuivre son travail pour la soumission d'un rapport mis à jour à la 32^{ème} Session du COMCEC.

67. Le Comité **a appelé** les Chambres des États Membres à soutenir et à participer activement aux travaux de la CICA sur l'évaluation de ses fonctions et activités, et **a encouragé** leurs chambres de commerce à s'impliquer activement dans les activités de la CICA.

68. Le Comité **a accueilli** favorablement l'offre de la République de Turquie d'accueillir le Deuxième atelier sur le « Renforcement de la coopération entre les Agences de registre du commerce dans les États Membres de l'OCI » en septembre 2016.

69. Le Comité a demandé à la CICA, en collaboration avec le Groupe de la BID et la CICA, d'élaborer une stratégie pour l'augmentation des services d'échange dans les Pays membres de l'OCI et la soumettre à la 32^{ème} Session du COMCEC.

70. Inspiré par la proposition faite par S.E Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Turquie et président du COMCEC, lors de son discours d'ouverture du 13^{ème} Sommet islamique, le Comité **a accueilli** favorablement la proposition de l'Union turque des Chambres et des Bourses de commerce (TOBB), sur la création d'un centre d'arbitrage de l'OCI à Istanbul, a demandé à la CICA en collaboration avec la TOBB, d'entreprendre les travaux nécessaires et de présenter un rapport à la 32^{ème} Session du COMCEC.

71. Le Comité a souligné le besoin de délivrance de visa d'Affaires aux hommes d'affaires des Pays Membres en vue d'accroître le commerce intra-OCI.

Point 6 de l'ordre du jour: Améliorer les transports et les communications

72. Le Comité **s'est félicité** de la tenue de la 7^{ème} Réunion du Groupe de travail sur les transports et les communications ayant eu lieu le 24 mars 2016 à Ankara, République de Turquie, avec pour thème « Améliorer l'entretien des routes dans les Pays membres de l'OIC », et **a salué** ses recommandations politiques suivantes;

- Élaborer une Stratégie nationale d'entretien routier basée sur des preuves et des données
- Assurer la répartition du financement stable et adéquat pour l'entretien routier et augmenter l'efficacité de l'utilisation des fonds routiers disponibles par un cadre juridique et une structure institutionnelle sains
- Tirer profit des contrats de performance pour l'entretien routier
- Créer un système de gestion des données de réseau routier

(Le document des recommandations politiques est joint en annexe IX)

73. Le Comité **a appelé** les États Membres s'étant inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications à participer activement à la 8^{ème} Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications qui se tiendra le 27 octobre 2016 à Ankara avec pour thème « L'amélioration de la sécurité routière dans les États membres de l'OIC. » Le Comité **a également demandé** aux États Membres qui ne l'ont pas encore fait de s'inscrire au Groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications.

Point 7 de l'ordre du jour: Développer un secteur du tourisme durable et compétitif

74. Le Comité **s'est félicité** de la tenue de la 7^{ème} Réunion du Groupe de travail sur le tourisme le 4 février 2016 à Ankara avec pour thème «Tourisme respectant les règles de l'islam (TRI): Comprendre les aspects de l'offre et de la demande dans les Pays membres de l'OIC», et **a salué** ses recommandations politiques suivantes;

- Élaborer des lignes directrices de base pour l'amélioration des services TRI de base
- Accroître la sensibilisation au marché TRI parmi les intervenants de l'industrie du voyage
- Développer des services et des installations de santé pour le marché TRI
- Lancement d'une alliance entre les agents de voyages/tour opérateurs respectant les règles de l'islam ciblant le marché TRI.

(Le document des recommandations politiques est joint en annexe X)

75. Le Comité a **appelé** les États Membres s'étant inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur le tourisme à participer activement à la 8^{ème} Réunion du Groupe de travail sur le tourisme qui se tiendra le 1^{er} septembre 2016 à Ankara avec pour thème « Tourisme respectant les règles de l'islam: Développement et marketing des produits et services TRI dans les Pays membres de l'OCI. » Le Comité a également **appelé** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire au groupe de travail du COMCEC sur le tourisme.

76. Le Comité a **pris note** du rapport de la 4^{ème} Réunion du Forum du tourisme du secteur privé OIC/COMCEC tenue les 14 et 15 janvier 2016 à Istanbul avec pour thème « Promouvoir les produits et services du Tourisme respectant les règles de l'islam (TRI) dans les Pays membres de l'OCI ».

77. Le Comité s'est **félicité** de la tenue de la 9^{ème} Session de la Conférence islamique des ministres du tourisme (CIMT) du 21 au 23 décembre 2015 à Niamey, République du Niger, et a **salué** la sélection par la Conférence de al-Madinah al-Munawwarah comme Ville du tourisme OCI 2017 et de Tabriz comme Ville du tourisme OCI 2018.

Point 8 de l'ordre du jour: Accroissement de la productivité du secteur agricole et durabilité de la sécurité alimentaire

78. Le Comité s'est **félicité** de la tenue de la 7^{ème} Réunion du Groupe de travail sur l'agriculture le 3 mars 2016 à Ankara avec pour thème « La réduction des pertes alimentaires à l'exploitation agricole dans les Pays membres de l'OCI » et a **salué** ses recommandations politiques suivantes;

- Identifier les lacunes de connaissance et d'information concernant les niveaux et causes spécifiques des pertes alimentaires à l'exploitation agricole des principales cultures et produits alimentaires afin d'apporter des solutions pour chaque Pays membre de l'OCI
- Améliorer /développer la vulgarisation agricole, la formation et les activités de sensibilisation pour réduire les pertes alimentaires à l'exploitation agricole
- Développer des programmes/projets spécifiques pour faire face aux pertes alimentaires à l'exploitation agricole dans les chaînes de valeur agricoles en coopération avec les institutions compétentes de l'OCI.

(Le document des recommandations politiques est joint en annexe XI)

79. Le Comité a **appelé** les États Membres s'étant inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture à participer activement à la 8^{ème} Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture qui se tiendra le 13 octobre 2016 avec pour thème « La réduction des pertes post-récolte dans les Pays membres de l'OCI. » Le Comité a

également **appelé** les États Membres, qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture.

80. Le Comité a **pris note** de l'organisation de la 7^{ème} Session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur la Sécurité alimentaire et le développement agricole, et de l'Assemblée générale inaugurale de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (OISA) tenue du 26 au 28 avril 2016 à Astana, République du Kazakhstan.

81. Le Comité a **noté avec satisfaction** les efforts de la République de Turquie et du SESRIC dans l'organisation des stages de formation sur les différents aspects techniques agricoles et de sécurité alimentaire dans les États Membres dans le cadre du Programme de renforcement des capacités agricoles de l'OCI.

Point 9 de l'ordre du jour: Eradication de la pauvreté

82. Le Comité s'est **félicité** de la tenue de la 7^{ème} Réunion du Groupe de travail sur l'Allègement de la pauvreté ayant eu lieu le 11 février 2016 avec pour thème « L'accessibilité des groupes vulnérables aux programmes de protection sociale dans les Pays membres de l'OCI », et a **salué** ses recommandations politiques suivantes:

- Promouvoir la formalisation sur le marché du travail grâce à la création d'un environnement réglementaire pour faciliter le passage des entreprises informelles au secteur formel, et augmenter la productivité des personnes employées de manière informelle et des personnes sans emploi depuis longtemps par le biais de programmes de formation et de développement des compétences, de services de crédit et de développement des affaires
- Promouvoir la couverture gratuite et universelle des soins médicaux pour les groupes vulnérables
- Développer des programmes spécifiques de filets de sécurité sociale afin d'améliorer l'accès des enfants vulnérables aux services de santé et d'éducation pour prévenir la transmission intergénérationnelle de la pauvreté
- Élaborer des programmes spécifiques de filets de sécurité sociale pour offrir un revenu minimum régulier aux personnes dans l'impossibilité de travailler (handicapés, ménages pauvres dirigés par des femmes, personnes âgées sans pension), ainsi que développer des programmes de filets de sécurité sociale (y compris les programmes d'activation) pour les personnes en mesure de travailler

(Le document des recommandations politiques est joint en annexe XII)

83. Le Comité a **appelé** les États Membres s'étant inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté à participer activement à la 8^{ème} Réunion du Groupe de travail sur l'Allègement de la pauvreté qui se tiendra le 3 novembre 2016 avec pour thème « Migration forcée dans les Pays membres de l'OCI: Cadre politique adopté par les pays d'accueil. » Le Comité a également **appelé** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire au groupe de travail du COMCEC sur l'Allègement de la pauvreté.

i) Fonds de solidarité islamique pour le développement (FSID) et Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA)

84. Le Comité a **réitéré** ses demandes aux Pays membres qui se sont engagés dans le FSID de respecter leurs engagements et ceux qui ne s'y sont pas encore engagés de le faire afin de permettre au Fonds de prendre en charge davantage de projets de développement dans les Pays Membres.

85. Le Comité a **salué** les efforts de la Banque Islamique de Développement (BID) en matière de mobilisation des ressources provenant de différentes institutions de financement pour une mise en œuvre plus efficace du FSID et du PSDA.

ii) Plan d'Action du Coton de l'OCI

86. Rappelant la résolution pertinente de la 31^{ème} Session du COMCEC, le Comité a **réitéré sa demande** à la BID pour finaliser l'examen du financement du projet de renforcement des capacités qui fusionne 14 projets de coton en un seul projet, soumis à la BID.

87. Le Comité a **pris note** des efforts du SESRIC dans l'organisation de différents stages de formation liés au coton dans les États membres dans le cadre du Programme de Formation du Coton de l'OCI (OCI-PFC), et a **exhorté** les Centres de recherche d'excellence sur le coton à privilégier la coopération avec le SESRIC en vue de bénéficier davantage de ses stages.

ii) Programme EPF-OCI

88. Le Comité **s'est félicité** des efforts continus du SESRIC visant à lancer et mettre en œuvre de divers programmes de renforcement des capacités et des stages de formation dans les différents domaines et centres d'intérêt pour les États membres en vue de renforcer les capacités et promouvoir la qualité des ressources humaines dans ces pays et a **invité** le SESRIC à mobiliser davantage de ressources financières pour le programme.

89. Le Comité **a demandé** au SESRIC et à la BID de continuer à élaborer et mettre en œuvre de nouveaux projets et initiatives dans le cadre des sous-programmes de l'EPF-OCI, et **a appelé** les États membres à soutenir les différents programmes de renforcement des capacités du SESRIC dans le cadre du programme EPF-OCI et à y prendre part, en stimulant le rôle de leurs Points focaux nationaux (PFN) dans ce programme important.

90. Rappelant l'étude menée conjointement par la BID et le BCC sur les « Facteurs clés de succès dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) : Situation actuelle et perspectives pour l'OCI », qui a été soumise à la 31^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a demandé** à la BID et au BCC, en collaboration avec le SESRIC, d'étudier davantage cette question en vue d'identifier les contributions possibles des institutions compétentes de l'OCI à la mise en œuvre des ODD dans les Pays membres et de faire part de leurs conclusions à la 32^{ème} Session du COMCEC.

Point 10 de l'Ordre du jour : Approfondissement de la coopération financière

91. Le Comité **s'est félicité** de la tenue de la 6^{ème} Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur la coopération financière organisée les 17 et 18 mars 2016 à Ankara avec pour thème « Elaboration des stratégies de la finance islamique dans les Pays membres de l'OCI », et **a pris note** de ses recommandations de politique suivantes qui seront soumises à la 32^{ème} Session du COMCEC, sous les six rubriques suivantes :

1. Cadres juridique, réglementaire, comptable et fiscal
2. Gouvernance de la Charia et supervision
3. Infrastructure
4. Produits et services
5. Initiatives
6. Développement des talents

(Les recommandations politiques de la Réunion sont intégrées au Document des recommandations politiques élaboré spécifiquement pour la Session d'Échange de vues de la 32^{ème} Session Ministérielle du COMCEC, qui figure à l'annexe XIII)

92. Le Comité **a appelé** les États Membres qui se sont inscrits au Groupe de travail du COMCEC sur la coopération financière à participer activement à sa 7^{ème} réunion qui aura lieu le 20 octobre 2016 à Ankara avec pour thème « Architecture financière islamique mondiale et nationale : Problèmes et solutions possibles pour les Pays membres de l'OCI ». Le Comité **a également invité** les États Membres qui ne l'ont pas encore fait, à s'inscrire au Groupe de travail du COMCEC sur la coopération financière.

i) Forum des Bourses des États membres de l'OCI

93. Le Comité **a salué** les efforts déployés par le Forum des Bourses des États membres de l'OCI et de ses groupes de travail et a également invité les États membres à participer activement aux activités organisées dans le cadre de ce Forum.

94. Le Comité **a accueilli favorablement** la proposition de Borsa İstanbul en tant que Secrétariat du Forum des Bourses de l'OCI, d'accueillir la 10^e réunion du Forum au cours du 4^{ème} trimestre de 2016 à Istanbul et **a demandé** à tous les États Membres de prendre part activement à cet évènement.

95. Le Comité **a également demandé** aux États membres et à la BID de soutenir la promotion de l'Indice S&P OCI/COMCEC et de ses sous-indices.

96. Rappelant la résolution pertinente de la 31^{ème} Session du COMCEC, le Comité **s'est félicité** des progrès accomplis quant à « l'Initiative de la Bourse de l'or pour les Pays membres de l'OCI » et **a demandé** au Forum des Bourses des États membres de l'OCI de donner plus d'ampleur à son travail sur l'initiative et de soumettre un rapport à la 32^{ème} Session du COMCEC.

ii) Coopération entre les Organismes de réglementation des Marchés des Capitaux

97. Le Comité **a salué** les efforts déployés par les groupes de travail du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC concernant les défis du marché des capitaux islamique, la base de données, la littérature financière, ainsi que le renforcement des capacités, et **a également invité** les États membres à soutenir les efforts du Forum en participant à ses réunions, en contribuant à la réalisation des mandats des groupes de travail et en désignant les points focaux pour assurer le suivi de ses travaux.

98. Le Comité **s'est également félicité** de la proposition du Conseil des Marchés des Capitaux de la République de Turquie, en tant que Secrétariat du Forum, d'accueillir la cinquième Réunion du Forum des Régulateurs des Marchés de Capitaux du COMCEC au cours du 4^{ème} trimestre de 2016 à Istanbul et a demandé à tous les États membres de participer activement à cette Réunion.

99. Rappelant la résolution pertinente de la 31^{ème} Session du COMCEC, le Comité **a en outre salué** les progrès concernant « l'Initiative de l'échange des sûretés immobilières » et **a demandé** au Forum des Régulateurs des marchés de Capitaux du COMCEC de donner plus d'ampleur à son travail sur l'initiative et de soumettre un rapport à la 32^{ème} Session du COMCEC.

iii) Coopération entre les Banques centrales et les Autorités monétaires

100. Rappelant la résolution pertinente de la 31^{ème} Session du COMCEC, le Comité a **demandé** au SESRIC de prendre les mesures nécessaires pour la convocation rapide de la 15^{ème} Réunion des Banques centrales et des Autorités monétaires des États membres de l'OCI, et a **exhorté** les États Membres à participer activement à cette réunion.

101. Le Comité a **accueilli favorablement** les programmes de formation et de renforcement des capacités organisés par le SESRIC sur les questions liées aux Banques centrales et a **demandé** au SESRIC de poursuivre l'organisation de ces activités pour les institutions compétentes des États Membres.

Point 11 de l'Ordre du jour : Préparation de l'Échange de Vues sur « l'élaboration des stratégies de la finance islamique dans les Pays Membres de l'OCI »

102. Le Comité a **encouragé** les États Membres à préparer leurs rapports nationaux sur le thème mentionné et à les envoyer par voie électronique au BCC le 1^{er} novembre 2016 au plus tard.

i) Thèmes possibles pour la Session d'Échange de Vues de la 33^{ème} Session du COMCEC

103. Le Comité a **pris note** des thèmes possibles suivants de la Session ministérielle d'échange de vues de la 33^{ème} Session du COMCEC :

Thème 1 : Amélioration de l'accès à l'éducation dans les États membres de l'OCI afin de réduire durablement la pauvreté

Thème 2 : Promotion du rôle des zones franches dans les États membres de l'OCI

Thème 3 : Réduction du gaspillage alimentaire dans les Pays membres de l'OCI

Thème 4 : Infrastructure de transport stratégique dans les États membres de l'OCI : Passerelles, plateformes de correspondance aéroportuaire, connexions de transport terrestre

Thème 5 : Tourisme respectant les règles de l'Islam (TRI) : Règlements de l'industrie des services touristiques

Thème 6 : Diversification des instruments de la finance islamique

104. Le Comité a **demandé** au Bureau de Coordination du COMCEC de faire circuler un questionnaire aux États membres afin de sonder leurs points de vue sur les thèmes susmentionnés et de faire part des conclusions à la 32^{ème} Session du COMCEC.

Point 12 de l'Ordre du jour: Projet d'ordre du jour de la 32^{ème} Session du COMCEC

(Istanbul, du 21 au 24 novembre 2016)

105. Le Comité a **préparé** le projet d'ordre du jour et a **décidé** de le soumettre à la 32^{ème} Session du COMCEC.

(Une copie du projet d'ordre du jour de la 32^{ème} Session du COMCEC figure à l'annexe XIV.)

Séance de clôture

106. Lors de la séance de clôture présidée par S.E. M. l'Ambassadeur Salih Mutlu ŞEN, représentant permanent de la République de Turquie auprès de l'OCI, le Comité a adopté son rapport ainsi que ses annexes.

107. Au nom de toutes les délégations, le chef de la délégation de Palestine a exprimé ses remerciements à S.E. M. Recep Tayyip ERDOĞAN, président de la République de Turquie et président du COMCEC, pour sa conduite éclairée des efforts intenses menés sous l'égide du COMCEC et au gouvernement de la République de Turquie pour l'accueil chaleureux dont ont bénéficié les membres du Comité de Suivi.

108. M. Gholamhossein DARZI, directeur du département des affaires économiques du Secrétariat général de l'OCI, a prononcé les observations de clôture au nom du Secrétariat général de l'OCI. M. DARZI a exprimé l'importance du suivi et de la mise en œuvre des résolutions du COMCEC, ainsi que des recommandations adoptées par la 32^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Il a conclu que les sections économiques de l'OCI-2025 contribueront à promouvoir la coopération entre les Pays membres de l'OCI au cours de la prochaine décennie.

109. Dans sa déclaration de clôture, S.E. M. Salih Mutlu ŞEN a souligné que le Comité de Suivi a passé en revue avec succès l'état de mise en œuvre des résolutions de la 31^{ème} Session du COMCEC. Il a mis l'accent sur l'extrême importance des contributions et l'engagement actif des Pays membres dans les activités, projets et programmes menés sous l'égide du COMCEC. S.E. M. ŞEN a également insisté sur l'importance et la pertinence de l'intitulé « Elaboration des stratégies de finance islamique dans les Pays

membres de l'OCI » comme thème de la Session d'échange de vues de la 32^{ème} Session du COMCEC.

110. S. E. M. ŞEN a conclu sa déclaration en exprimant ses remerciements et sa gratitude à toutes les délégations des Pays membres pour leur participation active et leur contribution précieuse, au rapporteur, aux représentants des institutions de l'OCI, au Bureau de Coordination du COMCEC, aux interprètes, aux traducteurs et au reste du personnel qui ont pris part à l'organisation de la réunion pour leurs contributions à son succès.

(Une copie du texte du discours de clôture de S.E. M. Salih Mutlu ŞEN figure à l'annexe XV.)

A N N E X E S

ANNEXE

I

**LISTE DES PARTICIPANTS
A LA TRENTE DEUXIEME REUNION DU COMITE
DE SUIVI DU COMCEC**

Ankara, les 17 et 18 mai 2016

A. MEMBER COUNTRIES OF THE FOLLOW-UP COMMITTEE

REPUBLIC OF INDONESIA

- Mr. ALAMSYAH
Minister Counsellor, Embassy of Indonesia in Ankara
- Ms. TUTI WINARTI
Section Head of Non UN Organization, Ministry of Trade
- Ms. SARI HANDINI MURTI
Trade Analyst, Ministry of Trade
- Ms. IDA AYU RATIH
Assistant Deputy Director for Non ASEAN Cooperation, Ministry of
Agriculture
- Ms. MARTINAWATI IRENE PANGGABEAN
Assistant Deputy Director for International Non Governmental Organization,
Ministry of Agriculture
- Ms. SHITA LUKITANINDYAH
Second Secretary, Embassy of Indonesia

REPUBLIC OF KAZAKHSTAN

- Mr. MAULON IBRAIKULOU
Second Secretary, Embassy of Kazakhstan in Ankara

THE STATE OF KUWAIT

- Mr. MISHAL ALARDHI
Supervisor of International Organization Department, Ministry of Finance
- Ms. FATIMA ALI
Economic Researcher, Ministry of Finance
- Mr. ABDULLAH AL HERZ

Head of International Relations Department, Ministry of Commerce and Industry

REPUBLIC OF NIGER

- Mr. DAN MARADI ADAM
Ambassador, Embassy of Niger in Ankara
- Mr. HAMZA MAMAN
Education Attaché, Embassy of Niger in Ankara

ISLAMIC REPUBLIC OF PAKISTAN

- Dr. YOUSAF JUNAID
Consul General, Consulate General of Pakistan In İstanbul
- Mr. WAQAR AHMAD SHAH
Joint Secretary, Ministry of Commerce
- Mr. MOAZZAM ALI HAIDER
Section Officer, Ministry of Commerce

THE STATE OF PALESTINE

- Mr. AZMI ABU GHAZALEH
Counsellor, Embassy of Palestine in Ankara

STATE OF QATAR

- Mr. HASSAN AL MOHANNADI
Economic Expert, Ministry of Economy and Commerce

KINGDOM OF SAUDI ARABIA

- Mr. SULTAN NAIF ABOUD
Director General , Ministry of Commerce and Investment
- Mr. ANWAR BIN HASUSAH
Commercial Attaché, Embassy of Saudi Arabia in İstanbul
- Mr. HUSSIN EED AL RASHEED
Economist , Ministry of Commerce and Investment

REPUBLIC OF TURKEY

- H.E. YUSUF COŞKUN
Deputy Minister, Ministry of Development
- Mr. RAMAZAN GÜVEN
Deputy Undersecretary, Ministry of Development
- H.E. Amb. SALİH MUTLU ŞEN
Ambassador, OIC Permanent Representative, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. UFUK GÖKÇEN
Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. KORHAN KARAKOÇ
Deputy Director General, Ministry of Foreign Affairs
- Assoc. Prof. Dr. TALAT ULUSSEVER
Chief Adviser , BORSA İSTANBUL
- Ms. AYLİN BEBEKOĞLU
Head of Department, Ministry of Economy
- Mr. MUSTAFA BAYBURTLU
Head of Department, TOBB
- Mr. SİDDİK KAYA
Head of Department, Ministry of Customs and Trade
- Mr. TAYLAN AYDIN
Head of Department, Ministry of Foreign Affairs
- Mr. SEDAT GÖNÜLLÜOĞLU
Head of Department, Ministry of Culture and Tourism
- Mr. İLHAMİ AKTÜRK
Head of Department, TSE
- Ms. SEÇİL SAYIN KUTLUCA
Senior Legal Advisor, Capital Markets Board of Turkey
- Mr. MEHMET ATAŞ
Section Head, General Directorate of Highways
- Mr. YASİN EKMEKÇİ
Legal Advisor, TOBB
- Ms. TUĞÇENAZ UĞURLU

Legal Advisor, TOBB

- Mr. AHMET SAĞLIK
Branch Manager, General Directorate of Highways
- Mr. ATILLA YAYLIOĞLU
Branch Manager, General Directorate of Highways
- Mr. GENÇAĞA KARAKAŞ
Branch Manager, General Directorate of Highways
- Mr. EMRAH ASLAN
EU Expert, Ministry of Customs and Trade
- Mr. KAAN GAFFAROĞLU
Expert, TOBB
- Mr. KUBİLAY ŞİMŞEK
Expert, TOBB
- Mr. MEHMET ALİ ORAN
EU Expert, Ministry of Customs and Trade
- Mr. MUSTAFA ÖZSOY
Expert, Ministry of Culture and Tourism
- Mr. MUZAFFER KÜÇÜK
EU Expert, Ministry of Customs and Trade
- Mr. ŞENOL SANCAK
Expert, Ministry of Customs and Trade
- Ms. AYŞEGÜL DEMİR
Expert, Ministry of Economy
- Ms. EBRU ŞENTÜRK ÇİMŞİR
Expert, General Directorate Of Highways
- Ms. ELİF AÇIKPORTALI
Specialist, BORSA İSTANBUL
- Ms. ÖZGÜ EVİRGEN
Expert, TCMB
- Ms. ŞEHLA ALİ HASAN
Expert, TOBB

- Ms. SELDA COŞKUN
EU Expert, Ministry of Food, Agriculture and Livestock
- Ms. ŞEYMA AKKUL
Expert, Undersecretariat of Treasury
- Ms. ŞULE ÖREN
Expert, TOBB
- Ms. ZEHRA TÜRKÖZ SAYAR
Coordinator, EXIMBANK
- Mr. UFUK KADİR ERGİN
Assistant Expert, TOBB
- Mr. NURULLAH ASIM AKBULUT
Assistant Expert, Ministry of Economy
- Mr. OĞUZHAN KELEŞ
Assistant Expert, Undersecretariat of Treasury
- Ms. ŞEYMA SERDENGECİ
Assistant Expert, TCMB
- Ms. FİRDES DEMİRSOY
Teacher, MEB
- Ms. ÖZLEM YÜCE ALTUNTAŞ
Engineer, Republic of Turkey Ministry of Food, Agriculture and Livestock
- Mr. FARUK ZİYA ÖZTÜRK

B. OBSERVER

REPUBLIC OF GABON

- Mr. CLEMENT MASSALA MANDONGAULT
First Counsellor, Embassy of Gabon in Ankara
- Mr. THIBAUT IFOUNGA
Chief of Protocol, Embassy of Gabon in Ankara

C. THE OIC GENERAL SECRETARIAT

- Mr. GHOLAMHOSSEIN DARZI

Director, Department of Economic Affairs

D. THE OIC SUBSIDIARY ORGANS

ISLAMIC CENTER FOR THE DEVELOPMENT OF TRADE(ICDT)

- Mr. MOKHTAR WARIDA
Assistant Director General

STATICAL, ECONOMIC, SOCIAL RESEARCH AND TRAINING CENTER FOR ISLAMIC COUNTRIES(SESRIC)

- Mr. NABIL DABOUR
Assistant Director General
- Mr. MEHMET FATİH SERENLİ
Director of Training and Technical Cooperation Department
- Ms. ZEHRA ZÜMRÜT SELÇUK
Director of Statistics and Information Department
- Mr. HAKAN ERYETLİ
Director of Publication

E. SPECIALIZED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK(IDB)

- Mr. ABDUL BASIT R. JAM
Cooperation Specialist

INTERNATIONAL ISLAMIC TRADE FINANCE CORPORATION(ITFC)

- Mr. AYHAN İBRAHİM KARACA
Trade Cooperation and Promotion Specialist

F. AFFILIATED ORGANS OF THE OIC

ISLAMIC CHAMBER OF COMMERCE, INDUSTRY AND AGRICULTURE(ICCIA)

- Ms. ATTIYA NAWAZISH ALI AYAZ
Assistant Secretary General

ORGANIZATION OF THE ISLAMIC SHIPOWNERS ASSOCIATION(OISA)

- Mr. MOHAMMAD ZAFAR BHATTI
Director Finance

STANDARDS AND METROLOGY INSTITUTE FOR ISLAMIC COUNTRIES(SMIIC)

- Mr. İHSAN ÖVÜT
Secretary General
- Ms. SEVDE ÖZBEY
Executive Assistant to Secretary General, General Secretariat

O. COMCEC COORDINATION OFFICE

- Mr. MEHMET METİN EKER
Director General, Head of COMCEC Coordination Office
- Mr. SELÇUK KOÇ
Head of Department
- Mr. MUSTAFA TEKİN
Head of Department
- Mr. FATİH ÜNLÜ
Senior Expert
- Ms. VİLDAN BARAN
Expert
- Mr. UTKU ŞEN
Expert
- Mr. EKREM KARADEMİR
Expert
- Mr. E. EMRAH HATUNOĞLU
Expert
- Ms. ASLI DADAKOĞLU
Expert

- Mr. İBRAHİM EMRE İLYAS
Expert
- Mr. ALPER BAKDUR
Expert
- Mr. ALİ İŞLER
Expert
- Mr. GÖKTEN DAMAR
Expert
- Mr. OKAN POLAT
Assistant Expert
- Mr. KAĞAN AKDOĞAN
Assistant Expert
- Mr. AHMET OKUR
Assistant Expert
- Mr. MEHMET FİDAN
Assistant Expert

- Mr. MEHMET AKİF ALANBAY
Assistant Expert
- Mr. NİHAT AKBALIK
Assistant Expert
- Mr. AYKUT YILMAZ
Assistant Expert
- Mr. EREN SÜMER
Assistant Expert,
- Mr. HASAN YENİGÜL
Assistant Expert
- Mr. MUSTAFA ADİL SAYAR
Assistant Expert
- Mr. MEHMET C. AKTAŞ
Assistant Expert

- Mr. ALİ ORUÇ
Assistant Expert
- Mr. NAZIM GÜMÜŞ
Protocol Relations
- Mr. KEMAL ARSLAN
Coordinator of Meeting Rooms
- Mr. ORHAN ÖZTAŞKIN
Protocol Relations
- Ms. ÖZGÜL YÜKSEL
Coordinator
- Ms. LEYLA AŞK
Social Program
- Ms. NAZİFE GÜLGEN
Social Program
- Ms. H. GÜL SAYIN
Coordinator of Documentation
- Mr. ERCAN İBİK
Coordinator of Transportation
- Ms. EBRU ÇETİNKURŞUN KANYILMAZ
Coordinator of Meeting Rooms
- Ms. EMİNE DEMİREL
Coordinator of Documentation
- Ms. BİLGE GÜLLÜ
Executive Secretary
- Ms. HANDE ÖZDEMİR
Coordinator of Registration
- Mr. OZAN LİF
Coordinator of Documentation
- Ms. HAVVA KÖSEOĞLU
Coordinator of Registration

- Mr. ALI VURAL
Coordinator of Meeting Rooms

ANNEXE

II

Original : turc

**MESSAGE DE S.E. RECEP TAYYIP ERDOĞAN, PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DE TURQUIE ET PRÉSIDENT DU COMCEC
À LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION
DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 17 mai 2016)

Distingué président,

Eminents Membres du Comité de Suivi,

Mes honorables frères et sœurs,

Je tiens à vous saluer avec tous mes sincères sentiments, affection et considération

QUE LA PAIX, LA MISÉRICORDE ET LA BÉNÉDICTION D'ALLAH SOIENT
SUR VOUS.

J'aimerais vous souhaiter, à tous, la bienvenue à la Trente Deuxième Réunion du Comité de Suivi du Comité Permanent pour la Coopération Économique et Commerciale de l'Organisation de Coopération Islamique (COMCEC).

Comme vous le savez, la Turquie a accueilli le 13^{ème} Sommet de l'OCI qui représente l'évènement le plus important dans le monde Islamique à Istanbul, le mois dernier.

Nous avons informé les chefs d'Etat et de gouvernement qui y ont participé de plusieurs points politiques de l'ordre du jour et des activités du COMCEC en particulier des questions économiques, tout en prenant d'importantes décisions en conséquence.

Les propriétaires des activités du COMCEC et la Stratégie du COMCEC mettent l'accent sur l'importance et la valeur de nos efforts.

Je crois que les décisions prises pendant le Sommet d'Istanbul donneront de nouveaux élans à la coopération économique parmi les Etats membres.

Durant le Sommet, nous avons adopté un nouveau Programme d'Action pour jeter la lumière sur les efforts de l'Organisation pour les dix ans à venir.

Je supplie Allah pour que ce nouveau Programme aboutisse à des conclusions fructueuses.

Le Secrétariat Général et toutes les institutions et organisations ont un rôle vital à jouer pour la mise en œuvre réussie du Programme.

J'accorde une importance majeure à la coopération dans les domaines de la finance et du commerce fixée par le Programme d'Action en accord avec la Stratégie du COMCEC et le Statut révisé ainsi qu'au suivi par le COMCEC de sa mise en œuvre.

Distingués délégués,

Comme vous le savez, les efforts développés dès la création du COMCEC en 1984 sont toujours déployés d'une manière plus efficace et systématique sous l'égide de la Stratégie du COMCEC adoptée en 2012 et du Statut révisé.

Le 7^{ème} cycle de délibérations des Groupes de Travail, qui représentent l'un des instruments les plus importants de la Stratégie a été achevé avec succès.

J'accorde une importance primordiale aux discussions élaborées concernant les problèmes relatifs aux questions thématiques et à l'élaboration des recommandations de politique tangibles.

Je crois fermement que les ministères et les départements pertinents des pays membres ainsi que les institutions de l'OCI s'acquitteront tous deux de leur rôle pour la mise en œuvre efficace des recommandations.

La mise en œuvre des recommandations de politiques permettra aux Etats membres de couvrir une vaste envergure pour offrir des solutions aux problèmes structureaux auxquels ils font face.

Au cours des deux dernières années, nous avons mis en œuvre, avec succès, 22 projets dans le cadre du « Mécanisme de financement de Projets », autre instrument important de la Stratégie.

Je me félicite de la sélection de 10 nouveaux projets pour cette année et le début du processus de mise en œuvre.

Mis en place dans les domaines du Commerce, du Transport et des Communications, de l'Agriculture, de l'Allègement de la pauvreté et de la Coopération financière, ces projets offrent un soutien important en matière de politiques en vue de mettre en vigueur les recommandations de politiques des groupes de travail.

Distingués amis,

Grâce aux efforts vigoureux déployés notamment au cours de ces dernières années, les pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique ont réalisé des progrès considérables en termes du volume total des échanges commerciaux, du commerce avec d'autres pays de l'Organisation de la Coopération Islamique et de la production totale.

Cependant, nous devons admettre que les chiffres actuels n'atteignent toujours pas le niveau requis.

Equivalent à 11 pour cent dans le commerce mondial total, la part des besoins des pays membres de l'OCI doit être augmentée à un niveau beaucoup plus élevé.

De même, le commerce intra-OCI a représenté 19,7% à partir de 2015, atteignant presque 20 pour cent de la cible.

Toutefois, la nouvelle augmentation de ce pourcentage est essentielle.

Les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de l'Accord sur le Système des Préférences Commerciales des pays membres de l'OCI (SPC-OCI), comme étant le projet le plus important du COMCEC dans le domaine du commerce, ont été remplies à la fin de 2014.

Je souhaite que les pays membres tirent profit des avantages présentés par l'Accord après l'accomplissement des formalités administratives nécessaires afin de mettre en vigueur cet Accord mémorable dans les meilleurs délais.

Je voudrais saisir cette occasion pour inviter tous les pays membres à achever leurs préparations pour l'Accord, le plus tôt possible, et de faire partie de cet important système.

Distingués délégués,

Tout en entreprenant des mesures telle que la mise en œuvre du SPC-OCI, nous avons également besoin de diversifier notre ordre du jour en introduisant de nouvelles idées et de nouveaux projets.

Dans cette perspective, je salue l'examen du COMCEC des propositions que j'ai faites pendant la Session du COMCEC et le Sommet de l'OCI.

Dans ce cadre, la finance islamique ainsi que les efforts ambitieux et soutenus à déployer en matière de finance, nous offriront beaucoup de nouvelles opportunités.

A la suite de la crise financière mondiale, l'importance et le potentiel des instruments financiers islamiques ont commencé à attirer davantage les marchés financiers.

Le fait que l'industrie de la finance islamique ait connu une croissance moyenne annuelle de 16 pour cent entre 2009 et 2014 est le témoignage le plus important de cet accord.

Toutefois, les instruments financiers islamiques constituent seulement un pour cent des actifs financiers à travers le monde.

Il est clair qu'il existe un fort potentiel pour la croissance dans ce domaine.

Le thème principal de la Session du COMCEC qui se tiendra en novembre a pour titre : « L'Elaboration des Stratégies de Finance Islamique dans les Pays Membres de l'OCI ».

Je crois que nos délibérations et décisions contribueront au développement de l'industrie de la finance islamique dans les pays membres.

Je voudrais faire appel à tous les pays membres pour contribuer activement aux efforts déployés pour la coopération financière.

Fort de ces réflexions, je souhaite que la 32^{ème} Réunion du Comité de suivi du COMCEC débouche sur des conclusions fructueuses. J'adresse à tous les invités et délégués mes salutations les plus sincères

Qu'Allah, le Tout puissant, vous bénisse tous dans vos nobles efforts.

ANNEXE

III

Original : anglais

**DISCOURS D'OUVERTURE DE S.E. YUSUF COŞKUN
VICE-MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE
A LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, 17 mai 2016)

As-Salamu Alaikum,

**Estimés Membres du Comité de suivi,
Distingués invités,**

J'aimerais exprimer mon plaisir de vous rencontrer à l'occasion de la 32^{ème} Réunion du Comité de suivi du COMCEC. Je vous souhaite à vous tous la bienvenue à Ankara avec mes plus sincères salutations.

Tout en tenant compte de l'importance des responsabilités du Comité qui incluent l'élaboration de l'ordre du jour des Sessions ministérielles du COMCEC, j'aimerais exprimer notre pleine confiance en votre dévouement et en la qualité de votre travail. Je vous souhaite plein succès dans vos délibérations et dans votre noble travail.

Estimés participants,

Alors que l'économie mondiale n'a pas encore complètement récupéré des effets dommageables de la crise de 2008, des développements prometteurs positifs ont été observés ces derniers mois, en particulier sur les marchés économiques et financiers. Après un déclin de valeur, les prix des produits de base et de l'immobilier ont augmenté au début de 2016, surtout grâce aux politiques monétaires propices des grandes économies. Par ailleurs, malgré ces améliorations, la croissance moyenne de l'économie mondiale devrait rester faible en 2016 et en 2017. En janvier 2016, le FMI a baissé ses attentes antérieures à 3,4 % et 3,6 % en 2016 et 2017¹ respectivement. Un autre développement négatif récent est la baisse de croissance de l'économie chinoise qui pourrait potentiellement avoir un impact sur l'économie mondiale.

En tant que produit d'exportation important pour les Pays membres de l'OCI, les cours du pétrole restent en dessous de leur valeur d'il y a 5 ans² en raison d'implications complexes de

¹ Dünya Ekonomisindeki Son Gelişmeler Bülteni, EMSA, Küresel Ekonomik Gelişmeleri İzleme Değerlendirme Dairesi, Ocak-Mart 2016

² <http://www.nasdaq.com/markets/crude-oil.aspx?timeframe=10y>

acteurs liés à l'offre et à la demande. Les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie indiquent une tendance stable des cours du pétrole en 2016 et s'attendent à ce que les prix se maintiennent autour de 37 dollars américains par baril jusqu'à la fin de l'année. Comme la part des combustibles minéraux dans les exportations totales de l'OIC a été de 60,2 pourcent en 2014³, il est très probable que cette baisse de valeur du pétrole aura des effets défavorables sur de nombreux Pays membres de l'OIC ainsi que sur le volume commercial total du Groupe de l'OIC.

Chers Collègues,

Je crois fermement qu'il existe encore une marge importante de croissance pour le taux du commerce intra-OIC. Cela dit, j'aimerais remercier tous les Pays membres et les Institutions pertinentes de l'OIC pour leur participation active en vue d'atteindre un taux bien supérieur du commerce intra-OIC comparé à ses modestes niveaux de la décennie passée. Selon les chiffres du CIDC, le taux du commerce intra-OIC a atteint 19,7% de l'ensemble du commerce des Etats membres en 2015. Nous sommes désormais très proches de l'objectif de 20% défini par le précédent Plan d'action décennal de l'OIC. À cet égard, le Système de Préférences commerciales de l'OIC (SPC-OIC) offre de grandes opportunités d'accroître les volumes du commerce intra-OIC. La mise en œuvre de ce Système attend la prise de mesures finales par les pays participants concernés.

Distingués Invités,

Afin de réaliser notre potentiel commercial inexploité, nous devons non seulement encourager le commerce entre nous et avec le monde, mais aussi prendre diverses mesures afin d'améliorer notre production de base, la qualité des produits, diversifier nos économies et exportations, favoriser l'innovation et la valeur ajoutée, se mettre efficacement en réseau avec les chaînes de valeur, et le plus important, améliorer continuellement notre capital humain et notre efficacité institutionnelle.

Estimés Participants,

Comme vous le savez bien, à la clôture du 13^{ème} Sommet qui s'est déroulé avec succès, la République de Turquie a pris en charge la présidence de l'OIC pour les deux prochaines années. Grâce à votre contribution et soutien, nous aimerions déployer tout effort possible pour mener à bien notre mandat. Les difficultés économiques et commerciales constitueront sans aucun doute l'un des aspects les plus importants de nos efforts. Le Sommet a également adopté le nouveau Programme d'action décennal (2016-2025) qui constitue un cadre adapté à toutes les dimensions de la coopération de l'OIC y compris les questions économiques pour la prochaine décennie. Je crois fermement que le COMCEC sera la plateforme la plus approprié

³ ITC Trademap

pour le suivi de la mise en œuvre des sections économiques du nouveau Programme d'Action décennal. Il va sans dire que le nouveau Programme d'Action décennal et la Stratégie du COMCEC se compléteront grâce aux efforts louables et à la contribution active des Pays Membres et des Institutions pertinentes de l'OCI.

En tant que président du COMCEC, S.E. M. Recep Tayyip ERDOĞAN a déjà souligné que les problèmes et les défis auxquels sont confrontés les pays membres de l'OCI ne pouvaient être résolus par eux-mêmes. Les Pays Membres de l'OCI doivent trouver des solutions aux défis de la Oumma. Par conséquent, la consolidation de la coopération économique et technique entre les pays islamiques frères nous aidera certainement à apporter des solutions efficaces à nos problèmes communs.

En ce sens, le COMCEC, plateforme ministérielle de dialogue politique pour la coopération économique et commerciale, vise à faciliter le partage des connaissances, de l'expérience et des meilleures pratiques à travers ses instruments de mise en œuvre, notamment les Groupes de Travail du COMCEC et le Mécanisme de financement de projets du COMCEC.

Je suis très heureux de constater que 49 des 57 pays membres de l'OCI sont maintenant inscrits au moins à l'un des Groupes de travail du COMCEC. Je voudrais bien inviter tous les pays membres à bénéficier davantage du potentiel des Groupes de travail et du Mécanisme de financement de projets du COMCEC.

Dans le cadre de notre deuxième instrument de mise en œuvre, qu'est le Mécanisme de financement de projets, 22 projets ont été financés et mis en œuvre avec succès. Au cours de sa troisième année de mise en œuvre, 10 nouveaux projets ont été choisis pour être mis en œuvre en 2016. Je pense que le Mécanisme de financement de projets facilite la mobilisation des ressources humaines et institutionnelles des pays membres.

J'aimerais bien saisir cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements pour l'immense soutien des pays membres aux travaux du COMCEC et à la mise en œuvre de sa Stratégie au cours de la 13^{ème} Conférence au Sommet tenue à Istanbul le mois dernier. Nous devons enrichir cette expérience réussie par le biais de nouvelles dimensions et initiatives.

Honorables Membres du Comité de suivi,

Les crises récurrentes ont constitué un problème à l'économie mondiale depuis des décennies. Tout en tentant de prendre des mesures collectives préventives visant à prévenir les crises économiques à l'échelle mondiale, comme chaque pays, nous devons également prendre les mesures nécessaires pour rendre nos économies plus résistantes aux chocs et crises extérieurs. Dans le contexte de la crise économique mondiale, les problèmes structurels jouent sans l'ombre d'un doute un rôle crucial. En outre, les opérations spéculatives pour maximiser les

profits en l'absence d'efforts productifs et le manque d'actifs comptent parmi les raisons qui déclenchent les problèmes économiques et financiers mondiaux, dont nous souffrons tous.

A cet égard, l'économie islamique avec son approche fondée sur l'actif et l'accent mis sur les principes éthiques nous donne un éclairage extrêmement précieux. La finance islamique est devenue un sujet populaire à l'ordre du jour mondial de la finance internationale en particulier après la crise financière de 2008. Basée sur des valeurs éthiques de notre religion divine, la finance islamique présente des produits de financement plus sûrs, plus équitables et plus adaptés aux consommateurs par rapport aux options et instruments financiers traditionnels hautement spéculatifs. Partant, de nombreux pays développés, en voie de développement et les grands pays occidentaux ont manifesté avant tout un grand intérêt pour les instruments de la finance islamique. Selon les prévisions⁴, la taille potentielle des services mondiaux de la finance islamique est d'environ 6,4 mille milliards de dollars américains, tandis que le chiffre actuel s'élevait à près de 1,9 mille milliards de dollars américains en 2014. A cet égard, alors que certains pays membres de l'OCI ont réalisé d'importants progrès en la matière et qu'il y a encore un potentiel encourageant, on constate que les pays non musulmans sont très actifs pour prendre les devants quant à la définition de l'avenir de la Finance islamique.

Je suis d'avis que, puisque le concept émane de notre sainte Religion et de nos propres traditions, les Pays Membres de l'OCI doivent remplir un rôle de premier plan à ce sujet. En ce sens, la mise au point d'instruments et de stratégies avancés et réussis de la finance islamique par les pays membres revêt une importance majeure.

A cet égard, le choix de « Elaboration de stratégies de la finance islamique dans les pays membres de l'OCI » comme thème de la session de l'échange de vues de la prochaine Réunion Ministérielle du COMCEC est très pertinent. InchaAllah, certaines résolutions concrètes seront prises et des résultats fructueux seront atteints après des délibérations approfondies de nos pays membres de façon à mettre en lumière les projets futurs.

Honorables participants,

En guise de conclusion à mes remarques, je souhaite sincèrement que vos délibérations au cours de la 32^{ème} Réunion du Comité de suivi du COMCEC contribuent à la paix, à la prospérité et au bien-être de la Oumma islamique.

Merci beaucoup.

⁴ Rapport mondial de 2015 sur la Finance islamique

ANNEXE

IV

Original: anglais

MESSAGE
DE S.E M. IYAD AMEEN MADANI
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DE LA COOPÉRATION
ISLAMIQUE À LA 32^{ÈME} SESSION DU COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC

(Ankara, 17 mai 2016)

Excellence M. Yusuf Coşkun, Vice-Ministre du Développement de la Turquie,
Honorables délégués,
Distingués participants

Assalamou Aleikom wa-Rahmat Allah wa Barakatouhou

Je suis heureux de m'adresser à cette 32^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC, qui se déroule à Ankara, cette belle ville, en République de Turquie. Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude au Gouvernement et au peuple de Turquie pour avoir régulièrement abrité cette réunion et pour la généreuse hospitalité dont tous les participants ont été l'objet.

Cette réunion du Comité de suivi du COMCEC se tient aujourd'hui, juste après le succès enregistré par le 13^{ème} Sommet islamique, qui a été convoqué par Son Excellence, M. Recep Tayeb Erdogan, Président de la République de Turquie. Cette situation a conféré plus d'importance aux travaux de cette session qui doit examiner les diverses résolutions cruciales prises lors de ce Sommet historique.

Il est encourageant de noter que, parmi les résolutions les plus importantes prises lors du Sommet et portant sur la coopération socio-économique entre les Etats membres de l'OCI, figure l'adoption du Programme d'action OCI 2025. Ce plan d'Action est la nouvelle version du précédent Programme d'Action Décennal, dont le rapport périodique a toujours constitué un point permanent inscrit à l'ordre du jour des réunions du COMCEC, vu la nécessité d'une bonne coordination et d'une parfaite synergie entre les différentes agences d'exécution qui participent aux activités du COMCEC.

En plus de l'adoption de différents buts et objectifs dans d'autres domaines de coopération, le Programme d'action OCI-2025 vise, entre autres, à réaliser des objectifs afin de porter le volume du commerce intra-OCI à 25% d'ici 2025. D'autres objectifs économiques concernent essentiellement les domaines de l'agriculture, du développement rural, de la sécurité alimentaire, du transport, de l'énergie, de

l'industrie, du tourisme, de l'emploi et du développement des petites et moyennes entreprises. Cette réunion rappelle que la valeur totale du commerce intra-OCI en 2015 s'est élevée à 878 milliards de dollars américains, soit 19,78% du total du commerce dans des États membres de l'OCI contre 14,5% en 2014.

Malgré la quasi-réalisation de l'objectif fixé concernant le commerce qui est de 20%, il est nécessaire de multiplier nos efforts de manière à maintenir l'élan donné à travers la mise en œuvre de diverses initiatives et instruments multilatéraux déjà approuvés par les réunions de l'OCI. À cet égard, le Système de Préférences Commerciales de l'OCI (SPC-OCI) devrait rester au centre de notre programme de facilitation du commerce, alors même que nous cherchons à éliminer les barrières non tarifaires entre les États membres de l'OCI à travers l'échange des meilleures pratiques, y compris, la Modalité de Guichet Unique.

De plus, la tenue de la 15^{ème} Foire commerciale islamique à Riyad et de deux réunions parallèles des agences de promotion du commerce et des agences de promotion des investissements, respectivement, cherche à populariser les produits de l'OCI parmi les 1,5 milliards de citoyens dans les États membres de notre Organisation, à un moment où nous sommes amenés à focaliser toute notre attention sur la mise en œuvre des différents cadres de coopération commerciale. Ces événements devraient également frayer la voie à la mise en œuvre rapide de ces deux accords omnibus jumeaux que sont l'Accord général de l'OCI pour la coopération économique, technique et commerciale et l'Accord pour la promotion, la protection et l'assurance des investissements entre les États membres de l'OCI.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Une autre préoccupation de l'OCI dans le domaine économique est l'élaboration d'un plan global de l'OCI pour le développement de l'infrastructure et l'intégration, qui a déjà fait l'objet d'une proposition similaire du Président du Kazakhstan sous le nom de: "Initiative islamique d'infrastructure et d'intégration (Triple i). Cette initiative vise

à élaborer un plan de coopération dans le domaine du développement des infrastructures, tels que le commerce, l'agriculture, l'énergie et le transport. La composante « intégration » de l'initiative cherche à renforcer les résolutions existantes de l'OIC sur l'élaboration d'un nouveau programme qui devrait succéder au Programme spécial pour le développement de l'Afrique, ainsi que le Plan d'action de l'OIC pour la coopération avec l'Asie centrale. Il est également prévu que des programmes de développement des infrastructures dédiés aux deux autres régions de l'OIC, à savoir le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MENA) et l'Est de l'Asie et le Sud-Est de l'Asie, seraient ultérieurement développés.

Dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, je suis heureux de vous informer que, il y a quelques jours seulement, nous avons participé à la cérémonie solennelle de lancement de la nouvelle institution spécialisée de l'OIC pour le développement agricole et la sécurité alimentaire qui est l'Organisation islamique pour la Sécurité Alimentaire (IOFS). En conséquence, la première Assemblée générale de cette Organisation, qui a eu lieu à Astana, au Kazakhstan, du 26 au 28 avril 2016, a procédé à l'élection des membres de son Conseil exécutif et à la nomination de son premier Directeur Général. L'Assemblée a également approuvé un Plan d'Action à court terme, qui comprend des programmes tels que la création des Fonds spéciaux pour l'agriculture, la recherche scientifique et les PME, la création d'une base de données complète portant sur tous les aspects de la sécurité alimentaire dans les États Membres, la création de réserves de sécurité alimentaire et l'élaboration du Programme d'investissement IOFS.

Dans le même contexte, la proclamation d'Al-Qods Al-Sharif et de Konya en tant que Villes Touristiques de l'OIC pour 2015 et 2016, respectivement, ainsi que la sélection d'Al Madinah Al-Mounawarah (Arabie Saoudite) et de Tabriz (Iran) en tant que Villes Touristiques de l'OIC pour 2017 et 2018, respectivement, comptent parmi les programmes phares visant à promouvoir les échanges touristiques entre les États membres. Je crois sincèrement que cette série d'activités commémoratives, ainsi que

la mise en œuvre de notre action commune dans le domaine du tourisme islamique renforceront la coopération intra-OCI dans ce secteur vital.

En souhaitant à cette session de fructueuses délibérations, je suis convaincu que les recommandations issues de cette réunion du Comité de Suivi nous permettront de franchir un long chemin pour appuyer solidement notre action commune visant à promouvoir la coopération socio-économique mutuellement bénéfique entre les Etats membres de l'OCI, et donnant ainsi l'élan nécessaire à la réalisation de nos buts et objectifs communs.

Je vous remercie tous pour votre aimable attention,

Wassalamou Alaykoum wa Rahmatoullahi wa Barakatouhou

ANNEXE

V

Original : anglais

**RAPPORT DE LA 28^{ÈME} RÉUNION DU COMITÉ DE SESSION
(Ankara, 16 mai 2016)**

1. La 28^{ème} Réunion du Comité de Session du COMCEC a été tenue le 16 mai 2016 à Ankara, en marge de la 32^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC.

2. La Réunion a été présidée par M. Mehmet Metin EKER, Directeur Général du Bureau de Coordination du COMCEC. En plus du Secrétariat Général de l'OCI et du Bureau de Coordination du COMCEC (BCC), les institutions de l'OCI suivantes ont pris part à la Réunion :

- Centre de Recherches Statistiques, Economiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC)
- Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)
- Groupe de la Banque Islamique pour le Développement (BID)
- Chambre Islamique de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture (CICIA)
- Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI)

3. La Réunion a approuvé les points de l'ordre du jour suivants pour la discussion

- Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC : Contributions des Institutions de l'OCI à la Stratégie du COMCEC
 - La liste des Activités des Institutions de l'OCI conformément à la Stratégie du COMCEC
 - Recommandations de Politique des Groupes de Travail du COMCEC
- Promotion de la Coopération et de la Coordination entre les Institutions de l'OCI
 - Sensibiliser davantage aux Activités des Institutions de l'OCI
 - Promouvoir la Coopération avec d'autres Organisations Régionales et Internationales
 - Développer les Programmes pluriannuels Techniques de Renforcement des capacités
- Contributions possibles des Institutions de l'OCI à la mise en œuvre des ODD dans les Pays Membres

- Mise en œuvre de la Section de Coopération Économique de l'OCI-2025
- Questions diverses

Mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC : Contributions des Institutions de l'OCI à la Stratégie du COMCEC

4. Soulignant l'importance des contributions des Institutions de l'OCI à la réalisation de la Stratégie du COMCEC, le Comité a examiné les listes des activités des Institutions pertinentes de l'OCI conformément à la Stratégie du COMCEC à partir de décembre 2015 et jusqu'à novembre 2016, basée sur les domaines de coopération, à savoir le commerce, le transport et les communications, le tourisme, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté et la coopération financière. Le Comité a été également informé par les Institutions pertinentes de l'OCI des activités planifiées.

5. Le Comité a révisé le Format de la liste des activités qui a été préparé par le BCC conformément à la requête de la 27^{ème} Réunion du Comité de Session. Après délibérations, le Comité a demandé au BCC de simplifier le Format de la liste afin d'en faciliter l'usage, et de le faire circuler entre les Institutions de l'OCI dans l'intervalle d'un mois pour qu'elles formulent leurs remarques et observations finales.

(La liste des activités des Institutions de l'OCI conformes à la Stratégie du COMCEC entre décembre 2015 et novembre 2016 est jointe en Annexe 1.)

6. Le Comité a souligné que les recommandations politiques des Groupes de travail du COMCEC peuvent être bénéfiques pour les Institutions de l'OIC dans la planification de leurs programmes et activités de coopération futures. Tout en discutant des possibles voies et moyens des contributions des Institutions de l'OCI pour la mise en œuvre des Recommandations politiques par les Pays membres, le comité a pris note que chacune des recommandations politiques pourraient être soutenue par les Institutions à travers des projets de formation, la conduite d'études et enquêtes et l'élaboration d'expertise dans les Pays membres à financer par le mécanisme du Fonds de financement de projets du COMCEC ou le financement propre des institutions.

Promotion de la Coopération et de la Coordination entre les Institutions de l'OCI

7. Concernant le premier sous-point, « Sensibiliser aux activités des Institutions de l'OCI » le Comité a loué l'ICCIA et la BID pour la présentation et diffusion de la version finale de l'étude intitulée « Stratégie pour sensibiliser aux institutions de l'OCI et leurs activités dans les Pays membres de l'OCI précédant la 28^{ème} Réunion du Comité de Session. En outre, le Comité a pris note des propositions du SESRIC, en particulier sur le partage mutuel sur leurs sites web des publications des Institutions de l'OCI, et l'utilisation active des bases de données de formation en ligne telles que les Opportunités de formation/ TROP, base de données du SESRIC.

8. Soulignant l'extrême importance des efforts de sensibilisation, le Comité a convenu que l'Etude préparée par le CICA et la BID ainsi que le Bulletin d'information préparé par le Secrétariat général de l'OCI, pourraient être publiés sur les sites web des Institutions de l'OCI selon des méthodes alternatives comme le partage de bannières/liens, ou en créant des cadres incorporés au site web de l'OCI pour sensibiliser et améliorer la coopération et la coordination entre les Institutions de l'OCI. Le Comité, dans l'optique des possibles bénéfices découlant de l'utilisation des médias de masse et de documents audiovisuels, a souligné l'importance de diffuser des vidéos des programmes de formation sélectionnés sur les plateformes populaires de partage vidéo pour renforcer leur impact et le nombre de bénéficiaires.

9. Concernant le deuxième sous-point, « Promouvoir la coopération avec les autres organisations régionales et internationales », le Comité a salué le fait que la contribution des institutions et des comités permanents de l'OCI à la mise en œuvre des ODD soit devenue un point de l'ordre du jour des réunions de coordination entre l'ONU et l'OCI et que cette question a été largement discutée au cours de la dernière réunion de coordination.

10. S'agissant du projet sur la création/la mise à jour de la base de données statistique des Pays de l'OCI lancé par le SESRIC, le Comité a été informé par le représentant du SESRIC que les travaux pertinents sont effectués conformément aux décisions de la Commission statistique de l'OCI et que par conséquent, le SESRIC vise à réorganiser sa base de données jusqu'à la fin de 2016.

11. Pour ce qui est du dernier sous-point « Elaboration des programmes pluriannuels de renforcement des capacités techniques », prenant note de la mise en œuvre des projets/activités de renforcement des capacités et d'assistance technique des institutions de l'OCI dans le cadre des programmes pertinents (tels que les initiatives de lien inverse du Groupe de la BID, les programmes de coopération régionale, les

programmes du SESRIC), le Comité a souligné que les programmes phares sur des thèmes importants telle la facilitation du commerce peuvent être mis au point et que la mobilisation des ressources nécessaires pour les programmes pluriannuels est d'une importance majeure pour le succès de tout effort à cet égard. Le Comité a demandé au Groupe de la BID de présenter les principales caractéristiques d'un modèle de programme pluriannuel de renforcement des capacités, qui, sur la base de ses expériences et des meilleures pratiques, pourrait être utilisé dans les initiatives futures.

Contributions Possibles des Institutions de l'OCI à la Mise en œuvre des ODD dans le Etats Membres de l'OCI

12. Le Comité a été informé par le représentant du SESRIC de leur travail récent concernant l'identification des domaines prioritaires des ODD et la mise en place de l'évaluation des besoins en capacités pour les Etats Membres, requise par la 31^{ème} Session du COMCEC. Le Comité a pris note également des activités du Groupe de la BID sur ce sujet y compris la mobilisation du capital social islamique.

Mise en œuvre de la Section de Coopération Économique de l'OCI-2025

13. En ce qui concerne la mise en œuvre de la composante économique et commerciale de l'OCI-2025 : Programme d'Action, le Comité a été informé par le Secrétariat Général de l'OCI qu'un projet de plan de mise en œuvre sera préparé en consultation avec les données et les idées des Institutions de l'OCI et des Comités Permanents et sera circulé parmi les parties prenantes pertinentes. D'ailleurs le Comité a souligné l'importance des mécanismes de suivi et de contrôle pour une mise en œuvre réussie du nouveau Programme d'Action.

Questions diverses

14. La Réunion a pris fin avec une motion de remerciements.

ANNEXE

VI

Original: anglais



**ORDRE DU JOUR
DE LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION DU
COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC
(Ankara, du 17 au 18 mai 2016)**

1. Séance d'ouverture de la Réunion et Adoption de l'Ordre du jour
2. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre
3. Mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI
4. Commerce Intra-OCI
5. Renforcement du Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
6. Amélioration du Transport et des Communications
7. Développement d'un Secteur du Tourisme Durable et Concurrentiel
8. Augmentation de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire
9. Eradication de la Pauvreté
10. Approfondissement de la Coopération Financière
11. Préparatifs pour la Séance d'Echange de Vue sur « Le Développement des Stratégies de Financement islamique dans les Pays membres de l'OCI »
12. Projet d'Ordre du jour de la 32^{ème} Session du COMCEC
13. Questions diverses
14. Adoption des Rapports

ANNEXE

VII

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 7^{ème} REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LE COMMERCE

Une séance de débat sur les politiques a été tenue lors de la 7^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce en ce qui concerne les mesures de politiques possibles à prendre en vue de rapprocher les politiques des Etats Membres dans le domaine des normes. Les thèmes discutés lors de cette session ont été identifiés en tenant compte de l'étude analytique intitulée «Renforcement de la conformité des Etats Membres de l'OCI aux normes internationales », ainsi que des réponses des Etats Membres aux questions de politiques envoyées particulièrement pour cette réunion par le Bureau de Coordination du COMCEC.

Recommandation politique I: Développement / Renforcement des Infrastructures Nationales de Qualité

Justification

Une infrastructure de qualité, qui fonctionne bien, est une forte composante d'un environnement commercial favorable qui peut largement faciliter l'accès aux marchés internationaux. Par conséquent, il y a de fortes raisons économiques et compétitives pour lesquelles les pays doivent développer les infrastructures. Si les marchés d'exportation importants utilisent les normes internationales, donc, les industries nationales auront besoin de se conformer à ces normes, avoir leurs produits testés et disposer d'une conformité certifiée avant de se lancer dans le marché d'exportation. Compte tenu de l'usage répandu des normes internationales comme l'ISO, la CEI et le Codex, le fait de répondre aux normes internationales, en tant que condition pour être en mesure d'exporter vers des marchés tiers, est une exigence commune pour les entreprises des pays en développement. Le développement des infrastructures de qualité nationales n'est pas seulement une question de ressources financières, mais il implique également de la capacité humaine et technique qui fait défaut dans de nombreux pays en développement, y compris les Etats Membres de l'OCI. L'ordre du jour pour la création de normes nationales et de capacité de qualité est très large, couvrant les institutions et les agences, les lois et les règlements, ainsi que les liens avec des institutions et des règles mondiales et régionales.

L'approche régionale peut être l'un des moyens utilisés pour traiter de cette question, en particulier pour les pays en développement où le volume de l'activité économique ne peut pas couvrir les coûts d'une infrastructure de qualité. Le fait d'avoir une approche régionale est très important car la coopération régionale et la division du travail dans le domaine des services d'infrastructure de qualité (la normalisation, la métrologie, les essais, l'évaluation de la conformité, l'accréditation, l'assurance qualité) permettront aux pays de mettre en commun leurs ressources et ainsi de bénéficier des économies d'échelle. Il est également important que les initiatives régionales devraient aussi faciliter et soutenir l'adoption des normes internationales. Le fait de joindre et d'aligner les politiques et les stratégies de qualité nationales des pays avec des initiatives régionales représente un autre élément important à cet égard.

Recommandation politique II: Soutenir les Efforts des Etats Membres dans leur Participation Active au Travail des Organismes de Normalisation Internationaux

Justification

Les organismes de normalisation internationaux sont principalement responsables de la normalisation au niveau international. Ce que tous les organismes internationaux de normalisation ont en commun c'est qu'ils émettent des normes qui peuvent ensuite être adoptées par les organismes nationaux de normalisation. Les normes émises par ces organismes doivent être applicables dans des contextes extrêmement variés. Les pays diffèrent considérablement sur le plan de leur niveau de développement économique, les préférences des consommateurs par rapport à diverses questions, le niveau d'industrialisation, ainsi qu'au niveau des facteurs institutionnels et culturels. Pour cette raison, il est important pour les pays de participer activement aux travaux des organismes de normalisation internationaux, de sorte que les normes qui en résultent puissent être applicables à leur situation particulière. De plus, outre la participation, la coopération étroite des Pays Membres de l'OIC avec les comités/organismes compétents des organisations de normalisation internationales est essentielle en particulier pour; i) établir des normes pour les gammes de produits spécifiques qui sont uniques ou très importants pour les Pays Membres ii) renforcer le pouvoir de vote des Pays Membres. D'ailleurs, la participation, à elle seule, représente un défi particulier pour les pays en développement, surtout pour ceux où l'infrastructure nationale de

qualité est à un stade précoce du développement et où la normalisation n'est pas développée au niveau national. Il existe donc un risque réel ; c'est que les normes internationales peuvent ne pas refléter de manière adéquate les conditions qui prévalent dans les Etats Membres à faible revenu. A cet égard, il sera nécessaire d'entreprendre des activités de coopération entre les pays qui ont besoin d'une assistance technique et de renforcement des capacités et ces pays dotés d'une infrastructure de qualité nationale plus développée pour partager leurs expériences et soutenir leurs efforts pour prendre part à la normalisation d'une manière active. La conformité aux normes internationales augmenterait la compétitivité des exportations et le commerce entre les Pays Membres de l'OIC, renforçant ainsi le commerce intra-OIC.

Recommandation politique III: Renforcement de l'INMPI pour l'Adoption de Normes Harmonisées et le Développement des Infrastructures de Qualité dans l'OIC pour Améliorer le Commerce Intra-OIC

Justification:

L'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI) a un potentiel important pour les Etats Membres puisqu'il est engagé à réaliser une large harmonisation internationale des éléments de l'infrastructure de qualité, qui sont la normalisation, la métrologie et l'accréditation. Dans ce sens, le soutien et la responsabilité des Etats Membres envers le travail de l'INMPI seront essentiels pour sa réussite future afin de développer et diffuser des normes harmonisées dans les domaines où il n'y a pas de normes internationales établies et bien reconnues, ainsi que dans le domaine des services d'accréditation spécifiques au Monde Musulman tels que la nourriture halal, les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, le tourisme, etc. et d'autres questions connexes. En outre, le fait de disposer des normes harmonisées au sein de l'OIC faciliterait le commerce des biens et services entre les pays membres, ce qui pourrait améliorer le commerce intra-OIC. D'ailleurs, l'INMPI peut fournir un forum pour échanger des informations, des expériences et des meilleures pratiques ainsi que l'assistance technique aux Etats Membres pour le développement des infrastructures de qualité.

Instruments pour réaliser les recommandations politiques:

Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce: Dans ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail peut discuter des domaines de politiques mentionnés ci-dessus d'une manière plus détaillée.

Financement de projets du COMCEC: Dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel à projets chaque année. Grâce au Financement de Projets du COMCEC, les Pays Membres participant aux Groupes de Travail peuvent présenter des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines de politiques susmentionnés, les pays membres peuvent utiliser le Financement de Projets du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets retenus à cet égard.

INMPI: Avec ses 32 membres, la mission de l'INMPI consiste à contribuer au développement des infrastructures de qualité entre les Etats Membres de l'OIC, y compris la promotion de l'harmonisation des normes, ainsi que divers autres aspects de l'infrastructure de qualité comme la métrologie et l'accréditation. Outre l'harmonisation des normes, par le biais de ses comités techniques, ses comités de métrologie et d'accréditation, l'INMPI représente également un forum important pour les Etats Membres afin de discuter et d'échanger des points de vue ainsi que des expériences sur les questions d'intérêt commun.

ANNEXE

VIII

**PROPOSITION DU CIDC D'AMENDER L'ARTICLE 2
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES FOIRES COMMERCIALES
ISLAMIQUES DE L'OCI**

Tout candidat à l'accueil de la Foire islamique générale du commerce et l'Exposition spécialisée doit respecter les conditions suivantes :

√ L'espace sélectionné doit respecter les normes internationales ;

√ La société co-organisatrice doit détenir une solide expérience dans l'organisation d'expositions internationales ;

√ La société doit être financièrement saine ;

√ La ville doit être reliée aux lignes aériennes régulières ;

√ Les demandes pour accueillir la Foire islamique générale du commerce et l'Exposition spécialisée sont examinées par un « comité de sélection » composé du CIDC, du Secrétariat général de l'OCI et du COMCEC ;

ANNEXE

IX

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 7^{ÈME} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LE TRANSPORT ET LES COMMUNICATIONS

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications (GTTC) a tenu avec réussite sa 7^{ème} Réunion le 24 mars 2016 à Ankara en Turquie ayant pour thème « Amélioration de l'Entretien Routier dans les Pays Membres de l'OCI ». Durant la Réunion, le GTTC a procédé à des délibérations concernant la politique de rapprochement entre les Pays Membres dans le domaine de l'entretien routier. Le Document de Séance, préparé conformément aux résultats essentiels du rapport de recherche élaboré aux fins de la 7^{ème} Réunion du GTTC et aux réponses des Pays Membres aux questions relatives aux politiques, a constitué l'apport principal des discussions. Durant la Réunion, les participants ont discuté des recommandations politiques mentionnées ci-dessous.

Recommandation Politique I : Développer une Stratégie Nationale d'Entretien Routier en se basant sur les preuves et les informations

Justification:

L'entretien préventif exige, presque par définition, de se tourner vers le futur. Il est nécessaire d'anticiper la condition future des besoins relatifs au réseau routier et d'envisager des actions préventives afin d'éviter la détérioration grave du réseau routier. Ce faisant, les éléments suivants sont requis : des buts et objectifs clairs, une excellente connaissance concernant l'état actuel du réseau routier, une image réaliste des fonds disponibles pour le financement des travaux d'entretien et des données précises, à jour et pertinentes de prime importance en vue de fixer les priorités et d'effectuer des compromis en déterminant les travaux d'entretien à financer et ceux à ajourner. Toutes ces questions devront être incluses dans la Stratégie Nationale d'Entretien.

Une stratégie nationale d'entretien routier doit déterminer des buts et des objectifs clairs pour la performance et les « niveaux de service » des différentes catégories des routes dans le cadre du réseau routier. Les buts de performance et les niveaux de service doivent être réalistes dans la mesure où ils doivent être liés explicitement et directement aux ressources disponibles et au financement des activités d'entretien. D'ailleurs, la stratégie nationale doit assigner explicitement les responsabilités de réalisation des buts et des objectifs de performance déclarés pour les différentes catégories des routes aux institutions et organisations spécifiques. Les sources et le volume des revenus/fonds disponibles pour chacune de ces institutions doivent être également déterminés dans la stratégie. La stratégie elle-même doit être basée sur des preuves et des données solides et régulièrement collectées afin de soutenir l'évolution continue de cette stratégie. Le Cadre de Gestion des Biens est un cadre largement utilisé et peut constituer une bonne base pour développer une telle stratégie nationale d'entretien routier.

Recommandation politique II : Assurer l'allocation d'un financement adéquat et durable pour l'Entretien Routier et augmenter l'utilisation effective du financement des routes disponibles via un cadre juridique solide et une structure institutionnelle

Justification :

La recherche et l'expérience ont prouvé que le financement inadéquat et incertain constitue un pas en arrière considérable contre l'amélioration d'entretien routier dans plusieurs pays. Le financement adéquat, sûr et stable pour la mise en œuvre des services périodiques de l'entretien est de prime importance pour un réseau routier qui fonctionne bien. Le nombre des pays qui ne jouissent pas d'un financement relatif aux routes représente évidemment un problème qu'affrontent les Etats Membres de l'OCI. Pourtant, les financements des routes sont simplement un mécanisme visant à faciliter un flux adéquat et stable des fonds pour financer les activités d'entretien requises. De plus, même les financements des routes qui ont été fournis ne sont pas tous performants à un niveau équivalent et efficace. La performance effective des financements des routes exige un cadre juridique solide et une structure institutionnelle. En général, les financements des routes qui ont été fournis dans les Etats Membres de l'OCI se caractérisent par ce qui suit :

- La base légale de plusieurs financements des routes reste faible. L'indépendance et l'autonomie des financements des routes ne sont pas assurées,
- La participation des parties prenantes aux financements des routes est vraiment limitée. la responsabilité et la transparence des financements des routes sont surtout limitées à une vérification financière annuelle,
- Les financements des routes ont rarement recours aux indicateurs de performance orientés sur les données pour le suivi et l'évaluation de l'impact de leurs activités de financement. Aucun lien n'existe donc entre le financement et les améliorations de la performance du réseau routier.

Par conséquent, le financement adéquat et stable pour l'entretien est parfois limité. Généralement, il existe un manque de source de financement particulière et consacrée aux activités d'entretien. Cette situation entraîne généralement le phénomène connu sous le nom d'« écart dans l'entretien », menant ainsi à des effets préjudiciables influant sur la performance du réseau routier.

Recommandation politique III : Utiliser les contrats orientés sur la performance dans le domaine de l'Entretien Routier

Justification :

Les Contrats orientés sur la performance jouissent de plusieurs avantages pour l'externalisation de l'entretien en faveur du secteur privé. En vue de mettre en œuvre de tels contrats, les agences routières en charge ont besoin d'un programme gestionnaire compétent, d'un bon système de suivi et de procédures d'approvisionnement claires et transparentes. D'après ce type de contrat, le fournisseur est payé chaque mois selon les résultats de performance mesurés en fonction des normes citées dans le contrat plus que sur les apports. Les sanctions sont infligées en cas de non-conformité des résultats d'une

certaine activité aux normes du contrat. Le paiement peut être diminué ou suspendu jusqu'à ce que les réparations nécessaires soient effectuées. Le point fondamental consiste à mettre l'accent sur la réalisation des objectifs de performance au niveau des résultats finaux, les rendements. A titre d'exemple, l'accent n'est donc pas mis sur le nombre de kilomètres ayant été entretenus dans le réseau routier, mais plutôt sur les retards accumulés, par exemple, à cause des travaux d'entretien des réseaux routiers. Cet accent mis rend important non seulement le fait de procéder simplement à l'entretien, mais le fait de l'effectuer de façon à minimiser les interruptions et les perturbations résultant des travaux d'entretien.

Recommandation politique IV : Etablir un Système de Gestion de Base de Données Routière

Justification :

La base d'un entretien préventif efficace est la bonne information. Celle-ci concerne la condition du réseau routier et le volume du trafic de ce réseau. Rendre l'entretien préventif non seulement efficace mais aussi rentable, exige davantage d'informations concernant les coûts des différents travaux d'entretien et leurs effets bénéfiques. Cette information est requise non seulement pour l'heure actuelle, mais aussi pour ce qui a trait aux modèles (modèles de demande de transport, modèles de dégradation de chaussées, modèle de coûts) pour prévoir la condition future du réseau routier, évaluer la rentabilité de différentes options d'entretien, fixer les priorités et distribuer les ressources selon ces priorités. En comparaison avec le coût des travaux d'entretien même, cet exercice de collecte de données est assez abordable, mais les rendements fournis sont énormes.

Instruments pour concrétiser les Recommandations politiques :

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications : Dans ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut donner des précisions sur les domaines de politique mentionnés ci-dessus d'une manière plus détaillée.

Financement de projets du COMCEC : Dans le cadre du financement de projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance annuellement des appels à projets. Grâce au financement de projets du COMCEC, les pays membres participant à des Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale pour être financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Quant aux domaines de politique susmentionnés, les Pays Membres peuvent recourir au financement de projets du COMCEC. À cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, l'échange d'experts, des ateliers et l'élaboration d'études analytiques, l'évaluation des besoins et les documents/matériels de formation.

ANNEXE

X

**RECOMMANDATIONS POLITIQUES
DE LA 7^{ème} RÉUNION DU GROUPE
DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LE TOURISME**

Le Groupe de travail du COMCEC (GTT) sur le Tourisme a organisé avec succès sa 7^{ème} réunion le 4 février 2016 à Ankara, Turquie sur le thème de « Tourisme adapté aux touristes musulmans (TATM) »: Comprendre l'offre et la demande dans les pays membres de l'OCI." Au cours de la réunion, le Groupe de Travail sur le Tourisme a fait des délibérations sur le rapprochement des politiques entre les pays membres en ce qui concerne le TATM. Le document de séance, préparé en conformité avec les principaux résultats de l'étude analytique élaborée pour la 7^{ème} réunion du GTT ainsi que les réponses des pays membres aux questions sur les politiques, était le sujet principal des discussions. Au cours de la réunion, les participants ont discuté des recommandations politiques ci-dessous.

Recommandation politique I. Élaborer des lignes directrices de base pour l'amélioration des services de base liés au TATM

Justification:

La population musulmane se développe rapidement et devrait se situer autour de 26% de la population mondiale en 2030. La croissance de la population musulmane ainsi que son revenu croissant disponible encourageraient des millions de personnes à voyager de plus en plus à des fins de loisirs, d'aventure et de découverte. Parallèlement au nombre croissant de touristes musulmans, il y aura une énorme demande des produits et services halal / adaptés aux musulmans. Beaucoup de voyageurs musulmans sont récemment plus conscients de la notion halal, ils préfèrent les aliments halal ou services adaptés aux musulmans au cours de leur séjour dans les hôtels ou pendant leurs vacances dans certains endroits.

Néanmoins, selon *l'étude analytique*, l'un des principaux défis auxquels sont confrontés les touristes musulmans est le manque de compréhension commune des principes de base des services adaptés aux musulmans. Ce défi augmente également les coûts pour les entreprises, car elles doivent respecter les différentes pratiques dans

ce domaine. En outre, les touristes musulmans sont confrontés à différentes pratiques des sociétés concernant les services de TATM. Par conséquent, l'élaboration des lignes directrices de base en matière de TATM aidera pleinement les entreprises à fournir des services de TATM de meilleure qualité et à répondre aux besoins des voyageurs musulmans.

Recommandation politique II. Accroître la sensibilisation au marché du TATM parmi les intervenants de l'industrie de voyage à travers la normalisation de la terminologie utilisée dans le domaine du TATM, introduire des programmes de formation en matière du service à la clientèle et de la sensibilisation du marché et utiliser des médias sociaux pour la promotion et la commercialisation.

Justification:

Bien qu'il s'agisse d'une notion relativement nouvelle au sein du secteur du tourisme, la compréhension du marché du TATM et de ses éléments clés est essentielle pour les Etats membres de l'OIC. Au cours des dernières années, une certaine amélioration de la prise de conscience au sujet du TATM, à titre d'exemple : l'indicateur de Voyage halal qui a été mis en place, plusieurs aéroports ont assuré des restaurants certifiés halal et des espaces de prière et certaines compagnies aériennes ont commencé d'offrir des aliments Halal à bord de leurs vols. En outre, les agences de voyage et les plateformes de marketing numérique ont également évolué en fonction des besoins accrus des musulmans tels que la société basée à Singapour, HalalTrip.com, les tarifs des hôtels et des stations balnéaires sont fixés en termes du respect des normes Halal depuis décembre 2013 et HalalBooking.com fournit des circuits de vacances adaptés aux voyageurs musulmans ,etc. En outre, certaines agences de voyage ont récemment lancé le Voyage Halal de Luxe se concentrant sur les expériences exceptionnelles de voyage comme le tour Halal de la Chine et de Hong Kong. De plus, plusieurs conférences ont été organisées sur le Tourisme Halal ou Tourisme adapté aux Touristes Musulmans pour améliorer la sensibilisation dans ce domaine.

Malgré les efforts déployés, à l'exception de quelques pays, la prise de conscience du marché du TATM est encore très faible dans la région de l'OIC. De plus, il y a une incohérence dans l'utilisation de la terminologie et des définitions relatives aux différents aspects du TATM. Par conséquent, il est nécessaire de

- normaliser la terminologie utilisée dans le domaine du TATM,

- introduire des programmes de formation en matière de service à la clientèle et de sensibilisation du marché pour des professionnels de voyage et d'accueil dans tous les aspects du TATM.
- Utiliser les médias sociaux et les autres outils médiatiques pour assurer une plateforme de communication importante pour la commercialisation des produits et des services du TATM auprès d'un plus large public.

Recommandation politique III. Développer les services et les installations sanitaires pour le marché du TATM en identifiant les différents points forts de la région de l'OCI, mettre en place des centres de spécialisation, et élaborer des programmes de traitements alternatifs / traditionnels et des programmes de bien-être.

Justification:

Le tourisme médical est l'un des marchés en croissance dans le secteur du tourisme. Il consiste à voyager dans un autre pays dans le but d'obtenir un traitement médical ou des soins aux personnes âgées. Afin d'attirer les patients musulmans, de nombreux pays ont commencé de fournir des services adaptés aux musulmans, tels que la nourriture halal, les produits pharmaceutiques halal, les salles de prière, etc. Selon l'étude analytique, l'OCI a un vaste potentiel inexploité en matière du tourisme médical adapté aux musulmans avec des coûts relativement plus abordables. Cependant, il y a un manque de sensibilisation au secteur des soins médicaux adaptés aux musulmans dans les pays membres. A cet égard, le marché des soins médicaux adaptés aux musulmans dans les pays membres pourrait prospérer pour attirer les musulmans qui s'intéressent au secteur de la santé en identifiant les différents points forts de la région de l'OCI, la création de centres de spécialisation, *la mise en place de programmes de traitements alternatifs / traditionnels et de programmes de bien-être* le développement alternatifs / traitements traditionnels et des programmes de bien-être en se basant sur les points forts de la Région de l'OCI

Recommandation politique 4. Lancement d'une alliance entre les agents de voyages adaptés aux musulmans / voyagistes ciblant le marché du TATM

Justification:

Les agents de voyage et les voyagistes sont les principaux acteurs de la croissance du marché touristique adapté aux musulmans dans les pays membres. Pour bien servir les clients musulmans, les agents de voyage et les voyagistes devraient être au courant des préférences et des besoins des voyageurs musulmans. Toutefois, selon l'étude analytique, seules quelques PME se concentrent sur le tourisme adapté aux musulmans et elles ne peuvent pas rivaliser avec les acteurs mondiaux quand elles opèrent sur le marché du TATM. Afin de renforcer ces acteurs clés, les pays membres peuvent lancer une alliance des agents de voyage et des voyagistes ciblant spécifiquement le marché du TATM.

Instruments nécessaires pour réaliser les Conseils en matière de politiques:

- ***Groupe de travail du COMCEC sur le Tourisme:*** Dans ses deux prochaines réunions, le Groupe de travail du COMCEC élaborera sur les domaines et les sous-domaines mentionnés ci-dessus de manière plus détaillée. Les 8^{ème} et 9^{ème} réunions du Groupe de travail sur le tourisme seront organisées respectivement sous les thèmes de « Tourisme adapté aux Touristes Musulmans : développement et commercialisation des produits et services du TATM dans les États membres de l'OIC » et « Tourisme adapté aux Touristes Musulmans : réglementation, normalisation et accréditation »

- ***Financement de projets du COMCEC:*** Dans le cadre du financement des projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel à projets chaque année. Avec le financement du projet du COMCEC, les Pays Membres participant aux Groupes de travail peuvent présenter des projets de coopération multilatérale à financer par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Pour les domaines et sous-domaines mentionnés ci-dessus, les Pays Membres peuvent recourir au financement des projets du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis à cet égard. Les projets peuvent inclure des séminaires, des programmes de formation, des visites d'étude, des échanges d'experts, des ateliers ainsi que la préparation d'études analytiques et d'évaluation des besoins et du matériel / documents de formation etc.

- ***Forum du Tourisme du Secteur privé OIC / COMCEC:*** Dans ses réunions, le Forum du tourisme du secteur privé OIC / COMCEC peut délibérer sur les domaines et sous-domaines mentionnés ci-dessus du point de vue du secteur privé. À cet égard,

la 4^{ème} réunion du Forum a eu lieu les 14 et 15 janvier 2016, sur le thème «Promouvoir les produits et services touristiques adaptés aux Touristes Musulmans des pays membres de l'OIC.»

- *INMPI* : le Comité technique de l'INMPI sur le tourisme et les services connexes peut être bénéfique pour le développement / l'harmonisation des normes du tourisme adapté aux touristes musulmans dans les pays membres.

ANNEXE

XI

**RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 7^{ème} REUNION
DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC
SUR L'AGRICULTURE**

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture (GTA) a organisé avec succès sa 7^e réunion le 3 mars 2016 à Ankara, Turquie, avec pour thème « Réduire les pertes post-récolte dans les pays membres de l'OCI ». Au cours de la réunion, le Groupe de travail sur l'agriculture a effectué des délibérations pour un rapprochement de politiques entre les pays membres en ce qui concerne les pertes post-récolte dans les pays membres de l'OCI. Le document de séance, élaboré conformément aux principales conclusions de l'étude analytique réalisée pour la 7^e réunion du GTA et aux réponses des pays membres aux questions de politique, a constitué une contribution importante aux discussions. Au cours de la réunion, les participants ont discuté des recommandations de politique ci-dessous.

Recommandation politique I: Déterminer les lacunes en matière de connaissances et d'information concernant les niveaux et les causes spécifiques de pertes post-récolte des principales cultures et des produits alimentaires en vue d'apporter des solutions pour chaque pays membre de l'OCI

Justification :

Des efforts considérables ont été déployés à l'échelle mondiale pour l'amélioration de la productivité agricole, l'augmentation de la production agricole, la promotion des activités agricoles et l'encouragement des entrepreneurs aux investissements dans l'agro-industrie pour répondre à la demande croissante de nourriture. Récemment, de nombreux pays développés, des organisations internationales, des plateformes multilatérales tel le G20 ont mis la question des pertes et du gaspillage de produits alimentaires à leur ordre du jour. Malgré les progrès mondiaux en termes d'évaluation de perte de produits alimentaires et de sa réduction, les efforts visant à réduire les pertes de produits alimentaires ne sont pas au niveau souhaité dans la région de l'OCI, qui jouit de vastes ressources telles que la main d'œuvre, la terre, l'eau, les engrais, le capital et l'énergie.

À cet égard, déterminer les causes possibles de pertes post-récolte et apporter les solutions aux pertes de cultures, d'aliments d'origine animale et de produits de la pêche d'une grande importance pour les pays membres de l'OCI aideraient à prévenir les pertes de produits alimentaires et à assurer la sécurité alimentaire dans la région de l'OCI. Néanmoins, la plupart des pays membres de l'OCI ne disposent pas de données/d'informations nécessaires sur les niveaux et les causes spécifiques des pertes

post-récolte. Par conséquent, afin de révéler le niveau exact des pertes post-récolte et d'élaborer des politiques saines pour y remédier, les études d'évaluation de la perte de produits alimentaires à grande échelle peuvent être réalisées pour les Pays membres en ayant recours aux ressources nationales et internationales. En outre, la participation des Pays membres aux études de cas pour l'évaluation de pertes de produits alimentaires parrainées par les organisations internationales peut être encouragée.

Recommandation politique II : Promouvoir/établir la vulgarisation agricole, les activités de formation et de sensibilisation pour réduire les pertes post-récolte

Justification :

Les services de vulgarisation agricole, les activités de formation et de sensibilisation et la fourniture des informations nécessaires aux agriculteurs contribuent considérablement à la prévention des pertes post-récolte. En ce sens, fournir les informations nécessaires aux agriculteurs sur les pratiques de base telles que la lutte antiparasitaire intégrée, l'assainissement et l'hygiène, la gestion du sol et de l'eau, l'utilisation des indices de maturité, la récolte soignée et la manutention, le bon traitement des racines et tubercules ou le séchage des céréales, des légumineuses et des oléagineux revêt une importance particulière. A titre d'illustration, dans le but d'utiliser correctement les produits agrochimiques dans la lutte antiparasitaire, les agriculteurs doivent connaître les doses d'application appropriées, la durée et les conditions d'application, les procédures de sécurité, et ainsi de suite.

Les services de vulgarisation agricole et les activités de formation et de sensibilisation peuvent également être essentiels dans l'identification et l'analyse des problèmes de production des agriculteurs. En outre, de nouvelles méthodes et techniques agricoles peuvent être introduites par la vulgarisation agricole et les activités de formation et de sensibilisation afin que l'efficacité et la productivité du secteur agricole s'accroissent. Bien plus, la diffusion et la vulgarisation des différentes technologies à travers des démonstrations destinées aux agriculteurs contribueraient également à promouvoir les processus de production agricole.

Recommandation politique III : Mettre au point des projets/programmes spécifiques pour faire face aux pertes post-récolte dans les chaînes de valeur agricoles en coopération avec les institutions pertinentes de l'OIC

Justification :

Les pratiques ou méthodes entreprises durant le stade de la récolte de la production affectent directement le niveau des pertes post-récolte et par conséquent la

productivité agricole. Par exemple, si les cultures ne reçoivent pas de nutrition adéquate, ou souffrent de parasites, de coups de soleil ou de dégâts causés par le vent, ce fait entraînera une diminution du rendement.

Dans ce cadre, les institutions de l'OCI, en collaboration avec les organisations internationales et les ONG compétentes peuvent concevoir et fournir des projets-type, des programmes de e-learning et une série d'ateliers pour les agriculteurs sur l'évaluation des pertes de produits alimentaires, sur leur réduction, ainsi que sur les coûts et les avantages d'effectuer des changements quant à la récolte et aux pratiques de manutention des différents groupes d'aliments. Ces « projets-type » peuvent décrire les actions-clés, les ensembles technologiques et inclure les budgets qui pourraient être utilisés pour mettre au point des projets similaires dans les pays membres de l'OCI concernant la réduction des pertes dans les chaînes de valeur. Par conséquent, mettre au point les projets qui ouvrent la voie à des efforts de collaboration et qui sont réalisables avec les ressources actuelles peut améliorer les actions collectives en vue de réduire les pertes de produits alimentaires dans les pays membres de l'OCI.

Instruments pour concrétiser les recommandations politiques :

Le Groupe de travail du COMCEC sur l'agriculture : Dans ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut donner des précisions sur les domaines susmentionnés d'une manière plus détaillée.

Financement de projets du COMCEC : Dans le cadre du financement de projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance annuellement un appel à projets. Grâce au financement de projets du COMCEC, les pays membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale pour être financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Quant aux domaines de politique susmentionnés, les pays membres peuvent recourir au financement de projets du COMCEC ; à cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets couronnés de succès. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et l'élaboration d'études analytiques, l'évaluation des besoins et les documents/supports de formation, etc.

ANNEXE

XII

**RECOMMANDATIONS POLITIQUES
DE LA 7^{ÈME} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU COMCEC
SUR L'ALLÈGEMENT DE LA PAUVRETÉ**

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté (GTAP) a tenu avec réussite sa 7^{ème} Réunion le 11 février 2016 à Ankara en Turquie ayant pour thème « l'Accès des Groupes Vulnérables aux Programmes de Protection Sociale dans les Pays Membres de l'OCI ». Durant la Réunion, Le Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté a procédé à des délibérations pour aboutir à une politique de rapprochement entre les Pays Membres concernant le renforcement de l'accès des groupes vulnérables aux programmes de protection sociale. Le Document de Séance, préparé en vertu des conclusions principales de l'étude analytique élaborée par la 7^{ème} Réunion du GTAP et des réponses des Pays Membres aux questions concernant la politique, a constitué l'apport essentiel des discussions. Durant la Réunion, les participants ont discuté des recommandations politiques mentionnées ci-dessous.

Recommandation de politique I : Promouvoir la formalisation du marché du travail via la création d'un environnement réglementaire pour faciliter la transition des affaires informelles au secteur formel et augmenter la productivité des individus embauchés d'une façon informel et les chômeurs de longue durée à travers la formation, les programmes de développement des compétences et les services du crédit et du développement des affaires

Justification:

Le travail informel est prédominant dans plusieurs Pays Membres de l'OCI qui offrent une protection sociale réduite en termes de revenus, de santé et de sécurité mais aussi de l'assurance-chômage. Par conséquent, il existe un risque plus grand de vulnérabilité à cause principalement d'un secteur informel à un niveau très élevé, et de la présence des segments considérables de la population dans les Pays de l'OCI qui ne sont pas couverts par le cadre des politiques d'assurance sociale. Ces segments deviennent visés par un système de filet de sécurité sociale à cause de leur situation de pauvreté. Afin de réduire le risque de pauvreté et donc la nécessité de créer des programmes de filet de protection sociale, les opportunités d'emploi formel nécessitent d'être améliorées.

Augmenter la part de l'emploi formel peut contribuer à la fois à la croissance économique et au bien-être social. À Cette fin, un effort doit être déployé par les entreprises d'une part et par les employés d'autre part. En ce qui concerne le côté-

entreprise, les gouvernements ont besoin de créer un environnement réglementaire susceptible de prévenir l'emploi informel et de soutenir les petites entreprises pour être impliquée dans le travail formel. D'autre part, les individus embauchés d'une façon informelle doivent être habilités pour être plus productifs en vue de travailler dans un secteur formel nécessitant principalement davantage de compétences et d'aptitudes. À cette fin, les interventions et les politiques liées au marché du travail actif (comme les programmes de formation et de développement de compétences) et les opportunités du crédit et du développement d'affaires peuvent être introduites/améliorées.

Recommandation de politique II: Promouvoir la couverture de soins de santé gratuite et universelle en faveur des groupes vulnérables

Justification:

Les indicateurs de santé dans les pays membres de l'OCI, en général, ne sont pas prometteurs. Les enfants et les femmes constituent les groupes les plus vulnérables en termes d'accès inadéquat aux services de soins de santé. Les pays à bas revenu et à revenu intermédiaire inférieur ont notamment un taux faible d'espérance de vie (entre 45 et 60 avec quelques exceptions) et un niveau élevé de mortalité infantile et maternelle (30-150/1000 et 100-1200/100,000 respectivement). Les groupes les plus vulnérables parmi les enfants et les femmes sont surreprésentés dans les pays à bas revenu et à revenu intermédiaire inférieur.

Quelques Pays Membres de l'OCI jouissent d'un soin de santé universel. De plus, quelques Pays Membres de l'OCI (notamment les pays à revenu moyen élevé et à revenu élevé) disposent d'une aptitude et d'une capacité pour introduire de tel système dans leurs pays. D'autre part, dans les pays à bas revenu un système de santé performant qui couvre la plupart des groupes vulnérables gratuitement peut être introduit. Un tel fait peut contribuer à un cumul de capital humain du pays et à la création des indicateurs sanitaires et démographiques.

Recommandation de politique III: Développer des programmes spécifiques de filet de sécurité sociale afin d'améliorer l'accès des enfants vulnérables aux services de santé et d'éducation pour prévenir la transmission intergénérationnelle de la pauvreté

Justification:

Tous les Pays Membres de l'OCI disposent d'un certain type de programmes de filet de sécurité sociale. Cependant, dans plusieurs pays membres, ces programmes ne

contribuent pas au développement économique à des niveaux souhaités. Le manque de capital humain adéquat est un défi commun qu'affrontent les pays membres. Le capital humain faible dans la plupart des pays membres de l'OCI crée un cercle vicieux. Le capital humain faible entraîne les bas revenus qui entraînent à leur tour la pauvreté menant ainsi à un capital humain faible pour la génération à venir.

Dans les Pays Membres de l'OCI, les jeunes font face à des risques tels que le manque d'accès aux services d'éducation et de santé, les difficultés en intégrant le marché de travail formel et donc le chômage. À cet égard, les programmes de filet de sécurité sociale doivent être conçus afin de soutenir le capital humain et la croissance économique par la suite. Par conséquent, en favorisant l'assistance sociale aux pauvres, leurs enfants doivent être soutenus pour améliorer leur accès à la santé et à l'éducation.

Recommandation de politique IV: Concevoir des programmes de filet de sécurité sociale pour offrir un revenu régulier minimum aux individus incapables de travailler (les handicapés, les ménages pauvres dirigés par une femme, les personnes âgées sans pension) et développer des programmes de filet de sécurité sociale (y compris les programmes d'activation) pour les personnes incapables de travailler

Justification:

Les programmes de filet de sécurité sociale doivent distinguer entre les individus capables de travailler et ceux incapables de travailler. Pour ceux qui peuvent travailler, ces programmes doivent être associés aux programmes du marché du travail pour diminuer la dépendance à l'égard des programmes de filet de sécurité sociale et diminuer la pauvreté d'une façon plus soutenue. Alors que ces individus reçoivent une assistance sociale, ils doivent se préparer pour entrer le marché du travail et/ou passer à des emplois à haut revenu. S'agissant des adultes dans les Pays Membres de l'OCI, ils affrontent des risques tels qu'un faible capital humain, traduit souvent en une rémunération faible due à un travail précaire et informel dans le cadre de l'emploi et du chômage. À cette fin, l'assistance sociale doit être favorisée avec des programmes actifs du marché du travail pour les adultes.

D'autre part, quelques individus n'ont pas d'accès au marché du travail à cause de leur handicap, âge ou responsabilités de soin vivant ainsi avec un revenu inadéquat. Ces individus ont besoin d'être soutenus par un minimum de revenu régulier garantissant un niveau de vie décent.

Instruments pour concrétiser les Recommandations de politique :

Le Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté: Dans ses prochaines réunions, le Groupe de travail peut donner des précisions sur les domaines de politique mentionnés ci-dessus d'une manière plus détaillée.

Financement de projets du COMCEC : Dans le cadre du financement de projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance annuellement des appels aux projets. Grâce au financement de projets du COMCEC, les pays membres participant à des Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale pour être financés par des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Quant aux domaines de politique susmentionnés, les Pays Membres peuvent recourir au financement de projets du COMCEC. À cet égard, le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets réussis. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, les programmes de formation, les visites d'étude, l'échange d'experts, les ateliers et l'élaboration d'études analytiques, l'évaluation des besoins et les documents/matériels de formation.

ANNEXE

XIII

**PROJET DE RECOMMANDATIONS POLITIQUES
DE LA 6^{ÈME} REUNION DU GOURUPE DE TRAVAIL DU COMCEC SUR LA
COOPERATION FINANCIÈRE PRÉPARÉES SPÉCIALEMENT POUR LA SESSION
D'ÉCHANGE DE VUE DE LA 32^{ÈME} SESSION MINISTERIELLE DU COMCEC**

La 31^{ème} Session du COMCEC a décidé que “L’élaboration de stratégies de financement islamique dans les pays membres de l’OCI” sera le thème de l’Échange de vues de la 32^{ème} Session du COMCEC et a demandé au Groupe de travail sur la Coopération financière du COMCEC d’élaborer des recommandations politiques sur le sujet susmentionné et de les soumettre à la 32^{ème} Session du COMCEC. Dans ce cadre, les participants, à la lumière des discussions ayant eu cours lors de la 6^{ème} réunion du Groupe de travail du COMCEC sur la coopération financière et du rapport de recherche préparé spécialement pour cette réunion, ont révélé les défis et problèmes suivants, ainsi que les options politiques possibles au regard de l’élaboration de stratégies de financement islamique dans les pays membres.

Défis et Problèmes:

Les participants, en accord avec la discussion qui s’est tenue lors de la 6^{ème} Réunion du Groupe de travail sur la Coopération financière du COMCEC, ont souligné les possibles défis et problèmes suivants:

- Faibles systèmes de régulation
- Manque d’infrastructure de gouvernance de la Charia
- Manque d’infrastructures institutionnelles nécessaires
- Manque d’instruments et services financiers islamiques
- Manque de programmes d’études et de formation spécialisés sur la finance islamique
- Manque d’initiatives comme des campagnes pour la sensibilisation du public ou pour la promotion de la finance islamique
- Manque de stratégies diversifiées sur la finance islamique/Politiques ciblant les besoins divers des investisseurs
- Manque d’accès au financement pour les PME

- Faible niveau d'intégration de la Finance Islamique au système financier mondial
- Absence de cadre de liquidités pour les banques islamiques
- Manque de recherche et de discussions intellectuelles de haute qualité

Recommandations Politiques:

Considérant les défis et problèmes susmentionnés, les recommandations politiques soulignées lors de la Réunion sont les suivantes:

1. Cadres juridiques, régulatrices, comptables et d'imposition

- Réviser les lignes directrices et règlements et financiers islamiques actuels pour assurer la compatibilité avec les lignes directrices de la Charia
- Développer une agence indépendante pour contrôler les produits sur les marchés secondaires et les bourses
- Développer une infrastructure juridique pour favoriser la croissance du système financier islamique
- Développer des lignes directrices spécifiques de diffusions pour les institutions financières islamiques (IFI) qui améliorent la transparence
- Assurer la neutralité fiscale pour les transactions financières islamiques afin de leur apporter un terrain d'activité satisfaisant

2. Gouvernance de la Charia et Supervision:

- Création d'un Conseil National de la Charia/organisme institutionnel nécessaire pour assurer la surveillance et la gouvernance des Conseils de Charia internes et indépendants des institutions financières
- Développer des séminaires et des programmes de formation sur les opérations financières islamiques et le développement de produits pour les spécialistes en Charia
- Accroître la collaboration entre les spécialistes en Charia et la gestion de la finance islamique

3. Infrastructure:

- Développer des marchés secondaires pour les produits financiers islamiques
- Développer les échanges pour les produits financiers islamiques
- Adoption/adaptation des normes internationales des IFI (CSFI, MFIS, OCAIFI, etc.)
- Développer des cadres de gestion des liquidités pour les IFI
- Améliorer les capacités en TI des institutions financières islamiques

4. Produits et Services:

- Accroître la gamme de produits et services islamiques pour répondre aux besoins et aux demandes de la finance islamique
- Encourager la normalisation des produits et services des IFI
- Encourager l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies, et autres canaux de distribution pour améliorer l'inclusion financière

5. Initiatives:

- Développer des campagnes nationales et internationales pour accroître la notoriété de la finance islamique
- Créer une nouvelle campagne pour mettre en valeur les aspects positifs de la finance islamique en direction des investisseurs
- Encourager l'expansion de la finance islamique sociale afin de promouvoir l'inclusion financière pour les pauvres et l'autonomisation de la femme
- Promouvoir la collaboration entre les diverses institutions internationales travaillant sur le développement de la finance islamique
- Mettre la finance islamique à l'ordre du jour des plates-formes/Institutions multilatérales économiques et financières
- Encourager le partage d'expérience dans la finance islamique parmi les pays membres par le biais de la coopération bilatérale et l'assistance technique

6. Développement des talents:

- Promouvoir des recherches universitaires sur la finance islamique et la finance sociale
- Promouvoir/Développer la formation et les programmes universitaires spécifiques à la finance islamique
- Développer l'industrie des certifications pour la finance islamique
- Développer les exigences de certification pour les professionnels de l'industrie de la finance islamique
- Créer de bourses et des programmes de subventions pour parrainer les personnes intéressées à travailler dans l'industrie de la finance islamique
- Créer des associations commerciales de l'industrie de la finance islamique et encourager leur collaboration au niveau international
- Développer et organiser des conférences pour les membres de l'industrie de la finance islamique, les chercheurs et les organismes de régulation pour partager des idées et collaborer sur les moyens de croissance et d'amélioration de l'industrie
- Promouvoir les périodes d'affectation régulières/rotations pour les membres des conseils consultatifs de la Charia dans les institutions financières islamiques
- Encourager des programmes de stages sur la finance islamique

ANNEXE

XIV

Original : anglais



**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 32^{ème} SESSION DU COMCEC
(Istanbul, du 21 au 24 novembre 2016)**

1. Séance d'ouverture de la réunion et Adoption de l'Ordre du jour
2. Rapport sur la Stratégie du COMCEC et sa Mise en Œuvre
3. Mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OIC
4. Développements Economiques Mondiaux avec une Référence Spéciale aux Pays Membres de l'OIC
5. Commerce Intra-OIC
6. Promotion du Rôle du Secteur Privé dans la Coopération Économique
7. Amélioration du Transport et des Communications
8. Développement d'un Secteur du Tourisme Durable et Compétitif
9. Augmentation de la Productivité du Secteur Agricole et Durabilité de la Sécurité Alimentaire
10. Allègement de la Pauvreté
11. Approfondissement de la Coopération Financière
12. Echange des points de vues sur « Elaboration des Stratégies financières dans les Pays Membres de l'OIC »
13. Date de la 33^{ème} Session du COMCEC
14. Questions diverses
15. Adoption des Résolutions

ANNEXE

XV

Original : anglais

**DISCOURS DE CLÔTURE DE S.E. L'AMBASSADEUR SALİH MUTLU
ŞEN, REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE DE
TURQUIE AUPRÈS DE L'OCI**

**Trente Deuxième Réunion du Comité de Suivi du COMCEC
(Ankara, 18 mai 2016)**

Distingués Membres du Comité de Suivi,
Honorables Délégués,

Suite à des délibérations intensives, nous avons conclu avec succès la 32^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC. Nous avons élaboré l'ordre du jour de la 32^{ème} Session du COMCEC et révisé les questions inscrites à l'ordre du jour en vue de renforcer davantage la coopération entre les Pays Membres. J'aimerais exprimer mes sincères remerciements à toutes les délégations de leur participation active à la Réunion et également de leurs contributions précieuses aux délibérations.

Distingués Délégués,

Couvrant une vaste région géographique ayant des ressources naturelles riches et une population jeune et dynamique, les Pays Membres de l'OCI jouissent d'une perspective prometteuse du développement socio-économique. Pourtant, il est regrettable de voir que la réalité actuelle est loin de cette perspective positive. En effet, certaines parties de notre région souffrent non seulement des problèmes économiques mais aussi des crises politiques persistantes.

Alors que la moitié des Pays les Moins Avancés sont des Etats Membres de l'OCI, d'autres Pays Membres de l'OCI ont une performance assez louable sur le plan mondial en termes d'indicateurs économiques et sociaux. Ce constat mitigé, d'un point de vue positif, met également l'accent sur la coopération technique exceptionnelle et sur les opportunités du partage d'expérience entre les Pays Membres.

À cet égard, étant la plus haute plateforme de coopération économique et commerciale de l'OCI, le COMCEC a fourni des efforts pour promouvoir la coopération économique entre les Pays membres depuis sa création. Enfin, la

mise en œuvre réussie de la Stratégie du COMCEC a conféré une nouvelle dimension systématique à notre travail. Durant 3 ans, les Groupes de travail du COMCEC ont organisé avec succès 41 réunions au niveau des experts sur différents thèmes techniques dans six domaines de coopération principaux. Au cours des réunions, les recommandations politiques principales ont été formulées à la lumière des discussions fondées sur des preuves en vue de trouver des solutions à nos défis communs.

Je crois que nous devons approfondir les discussions sur ces recommandations de politiques pour les mettre en œuvre au niveau national dans la mesure du possible. La GCP est, entre autres, un instrument pour en faire. Je voudrais bien saisir cette occasion pour mettre l'accent de nouveau sur l'importance majeure des contributions et de la participation active des Pays membres aux activités, projets et programmes menés sous l'égide du COMCEC.

Honorables invités,

Le Système de préférences commerciales entre les États membres de l'OCI, SPC-OCI, a été inscrit à l'ordre du jour depuis plusieurs années attendant pour longtemps sa mise en œuvre. C'est un grand plaisir pour nous que les exigences nécessaires pour la réalisation du Système ont finalement été remplies fin 2014. Les Pays membres concernés sont appelés à mettre à jour les listes de concessions précédemment transmises et à informer le secrétariat du CNC des mesures internes pertinentes à prendre pour l'application des Règles d'Origine du SPC-OCI. Je saisis cette occasion pour demander à tous les Pays membres concernés de procéder à toutes ces étapes requises dans les meilleurs délais.

Honorables Délégués,

Au cours de notre réunion, nous avons discuté de diverses questions importantes pour nos pays membres dans des secteurs critiques tels que le commerce, le transport, l'agriculture, l'allègement de la pauvreté, le tourisme et la coopération financière. Comme nous avons déjà passé suffisamment de temps à discuter de ces sujets, je vais me contenter de mentionner l'importance et la pertinence de « l'Élaboration des Stratégies de Finance Islamique dans les Pays Membres de l'OCI » comme thème de la Session d'Échange de Vues de la 32^{ème} Session du COMCEC.

A cet égard, je crois fermement que les résultats des sessions d'Échange de Vues nous offriront des perspectives et des indications éclairantes concernant l'avenir de la finance islamique dans les Pays Membres.

Honorables invités,

Avant de conclure, je voudrais adresser mes remerciements à tous les Membres du Comité de Suivi, au Secrétariat Général de l'OCI, au SESRIC, au Groupe de la BIB, à la CIDC, à la CICIA, à l'INMPI et à l'OAIA pour leur participation et leurs contributions précieuses à la réunion. Je voudrais également remercier nos collègues du Bureau de Coordination du COMCEC, le personnel de l'Organisation, les interprètes, les réviseurs et les traducteurs pour leurs efforts inlassables qui ont contribué au succès de cette réunion.

Je vous souhaite tous un bon voyage de retour.

Merci.

ANNEXE

XVI

Original : anglais

**LISTE DES DOCUMENTS DE BASE
EXAMINÉS ET/OU PRÉSENTÉS À LA TRENTE DEUXIÈME RÉUNION DU
COMITÉ DE SUIVI DU COMCEC**

(Ankara, les 17 et 18 mai 2016)

1.	Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(1)-CCO</i>
2.	Rapport du Secrétariat Général de l'OCI sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(2)-OIC</i>
3.	Note du BCC sur le Commerce.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D (3)-CCO</i>
4.	Actes de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(4)-CCO</i>
5.	Recommandations de Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D (5)-CCO</i>
6.	Rapports du CIDC sur les Foires et Expositions de l'OCI.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(6)-ICDT</i>
7.	Rapport annuel 2015-2016 sur le Commerce entre les Etats Membres de l'OCI	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(7)-ICDT</i>
8.	Rapport sur le Programme d'Assistance Technique et de Renforcement des Capacités de la BID lié à l'OMC	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(8)-IDB</i>
9.	Rapport sur les questions relatives aux Activités de l'Organisation Mondiale du Commerce.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(9)-ICDT</i>
10.	Rapport d'avancement sur le Renforcement du Commerce Intra-OCI	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(10)-ITFC</i>
11.	Rapport annuel sur les Activités de l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI).....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(11)-SMIIC</i>
12.	Rapport sur les Activités de la Chambre Islamique du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (CICIA).....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(12)-ICCIA</i>
13.	Rapport d'évaluation par la CICIA sur ses Activités en cours.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(13)-ICCIA</i>
14.	Note du BCC sur le Transport et les communications.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16D(14)-CCO</i>
15.	Actes de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Transport et les Communications.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(15)-CCO</i>
16.	Recommandations de Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(16)-CCO</i>

	Transport et les Communications.....	
17.	Note du BCC sur le Tourisme.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(17)- CCO</i>
18.	Actes de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur le Tourisme.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D (18)-CCO</i>
19.	Recommandations de Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de travail du COMCEC sur le tourisme.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(19)-CCO</i>
20.	Rapport de la 4 ^{ème} Réunion du Forum du Secteur Privé sur le Tourisme de l'OCI/COMCEC.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(20)- Ministère de la Culture et du Tourisme de la République de Turquie</i>
21.	Résolution de la Conférence islamique des Ministres du Tourisme sur le développement du tourisme entre les Pays membres de l'OCI.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(21)- OIC</i>
22.	Note du BCC sur l'Agriculture	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(22)-CCO</i>
23.	Actes de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Agriculture.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(23)-CCO</i>
24.	Recommandations de Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Agriculture.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(24)-CCO</i>
25.	Note du BCC sur l'Allègement de la Pauvreté	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(25)-CCO</i>
26.	Actes de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur l'Allègement de la Pauvreté.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(26)-CCO</i>
27.	Recommandations de Politiques de la 7 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur l'Allègement de la Pauvreté.....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(27)-CCO</i>
28.	Rapport sur les activités du Fonds de Solidarité Islamique pour le Développement (FSID).....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(28)-IDB- ISFD</i>
29.	Rapport sur le Programme Spécial pour le Développement de l'Afrique (PSDA)	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(29)-IDB</i>
30.	Rapport d'avancement sur le Programme de Formation et d'Education Professionnelle pour les Pays Membres de l'OCI (PEF-OCI).....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(30)-SESRI</i>
31.	Note du BCC sur la Coopération Financière....	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(31)-CCO</i>
32.	Actes de la 6 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail du COMCEC sur la Coopération Financière...	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(32)-CCO</i>
33.	Projet de recommandations de Politiques de la	<i>OIC/COMCEC-FC/32-16/D(33)-CCO</i>

6 ^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur la Coopération Financière à soumettre à l'Échange de Vues de la 32 ^{ème} Session ministérielle.....

Les Rapports sont disponibles sur le site web du COMCEC(www.comcec.org)



COMCEC

www.comcec.org